





Hôtel du Département 23, rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan Cedex Tél.: 05 58 05 40 40 Fax: 05 58 05 41 41

 $\textbf{PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS} \ - \ \text{Décision Modificative n} \ \circ 2 \ - \ 2023 \ du \ 10 \ novembre \ 2023 \ du \ 2023 \$

Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Décision Modificative n°2 -2023 du 10 novembre 2023

Adopté le 16 février 2024

ISSN 1249-6219

Réunion du Conseil Départemental

Décision Modificative n° 2 – 2023

Vendredi 10 novembre 2023 à 9h30

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON,** Président du Conseil départemental des Landes.

Monsieur le Président : Nous allons commencer cette session de la DM2 que l'on poursuit. Tout d'abord, on va faire le point sur les présents.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT, Présente Henri BEDAT, Présent

Eva BELIN, Absente, pouvoir à M. Jean-Marc LESPADE Sylvie BERGEROO, Absente, pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH

Agathe BOURRETERE Présente

Paul CARRERE, Absent, pouvoir à Mme Dominique DEGOS

Dominique COUTIERE, Présent

Martine DEDIEU, Absente, pouvoir à M. Christophe LABRUYERE

Dominique DEGOS, Présente Damien DELAVOIE, Présent Jean-Luc DELPUECH, Présent

Julien DUBOIS, Absent, pouvoir à Mme Hélène LARREZET

Rachel DURQUETY, Présente Frédéric DUTIN, Présent

Christine FOURNADET, Absente, pouvoir à M. Didier GAUGEACQ

Didier GAUGEACQ, Présent Présent Cyril GAYSSOT, Christophe LABRUYERE, Présent Muriel LAGORCE, Présente Présente Hélène LARREZET, Présent Jean-Marc LESPADE, Présente Monique LUBIN, Olivier MARTINEZ, Présent Présent Julien PARIS, Sylvie PEDUCASSE, Présente Présente Salima SENSOU, Sandra TOLLIS, Présente Magali VALIORGUE, Présente Boris VALLAUD, Présent

Cyril GAYSSOT arrivera avec quelques minutes de retard.

Le quorum est atteint.

Je vous propose que Julien PARIS assure le secrétariat de la séance.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 OCTOBRE 2023.

Nous n'avons pas reçu d'observation sur le dernier procès-verbal de la session du 20 octobre. Je vous propose d'adopter le compte-rendu de cette séance. Tout le monde y est favorable ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Arrivée de Monsieur Cyril GAYSSOT]

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE		
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Monique LUBIN	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Monique LUBIN	97
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Magali VALIORGUE	117
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	Agathe BOURRETERE	140
	B - INSERTION, FAMILLE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
B-1	INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Frédéric DUTIN	152
B-2	SOUTIEN AUX FAMILLES	Sylvie PEDUCASSE	162
B-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Salima SENSOU	164
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE		

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
C-1	AIDES AUX COMMUNES ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	Didier GAUGEACQ	185
C-2	HABITAT ET LOGEMENT - LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	Jean-Marc LESPADE	188
C-3	APPUI À L'INGÉNIERIE TERRITORIALE ET AIDES AUX INVESTISSEMENTS - DISPOSITIF « VILLAGES D'AVENIR »	Didier GAUGEACQ	259
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
D-1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE PARL - BATIMENTS DURABLES	Olivier MARTINEZ	271
D-2	GESTION DOMANIALE	Olivier MARTINEZ	292
D-3	AMENDES DE POLICE	Olivier MARTINEZ	295
D-4	AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	Olivier MARTINEZ	302
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	Jean-Luc DELPUECH	307
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	Patricia BEAUMONT	310
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	Sandra TOLLIS	314
E-4	DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	Damien DELAVOIE	318
E-5	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Patricia BEAUMONT	322
E-6	DECHETS	Jean-Luc DELPUECH	326
E-7	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	Jean-Luc DELPUECH	329
E-8	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	Dominique DEGOS	341
	F - AGRICULTURE ET FORET		
F-1	AGRICULTURE ET FORET	Dominique DEGOS	346
F-2	DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS	Didier GAUGEACQ	478
F-3	SOUTIEN EN FAVEUR DES PRODUCTEURS LANDAIS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Dominique DEGOS	

	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME		(volume 2)
G-1	ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET TOURISTIQUE	Cyril GAYSSOT	3
G-2	RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE ET DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES	Olivier MARTINEZ	(volume 2) 6
	I - EDUCATION ET SPORTS		
I-1	COLLEGES	Muriel LAGORCE	522
I-2	SPORTS	Henri BEDAT	526
	J - JEUNESSE		
J-1	JEUNESSE	Muriel LAGORCE	551
	K - CULTURE		
K-1	CULTURE ET PATRIMOINE	Rachel DURQUETY	570
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE		
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	Salima SENSOU	773
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	Henri BEDAT	778
M-2	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	Henri BEDAT	809
M-3	INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	Dominique COUTIERE	817
M-4	RECOUVREMENT DES CREANCES DEPARTEMENTALES - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DEPARTEMENTALES PRESENTEES COMME IRRECOUVRABLES	Dominique COUTIERE	853
M-5	ADHESION A L'AGENCE FRANCE LOCALE	Dominique COUTIERE	856
M-6	MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024	Dominique COUTIERE	859
M-7	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Dominique COUTIERE	920
M-8	RESSOURCES FISCALES 2023 - LA FRACTION DE TVA NATIONALE	Dominique COUTIERE	
M-9	DECISION MODIFICATIVE N°2-2023	Dominique COUTIERE	927

Monsieur le Président: Avant d'entamer l'ordre du jour de cette séance, je tenais à vous présenter le nouveau Directeur Général adjoint en charge des solidarités. Il s'agit de René ORTEGA. Vous vous souvenez que c'était un poste qui était vacant depuis, quand même, un certain nombre de mois. M. ORTEGA connaît bien le secteur de la solidarité, et en particulier la solidarité départementale, car il a passé la plus grande partie de sa carrière au service des collectivités. Pendant 10 ans, il a été Directeur de l'Action Sociale Territoriale, adjoint au Directeur Général Adjoint Solidarité au Département du Gers. C'était dans le cadre de ces fonctions qu'il a mis en place, d'ailleurs, le GIP Gers Solidaire et en a assuré la direction.

Pour ceux qui ne le savent pas, le GIP Gers Solidaire est un réseau d'acteurs de la solidarité active présent sur le Département du Gers pour lutter contre les zones blanches et permettre à tous un accès équitable et qualitatif aux actions et dispositifs d'aide via une mutualisation des moyens des structures présentes sur le terrain.

Ensuite, il a été Directeur Général Adjoint aux solidarités humaines au Département de l'Aude pendant un peu plus de deux ans.

Nous espérons que toute cette expérience acquise profitera au Département des Landes, et je tenais particulièrement à remercier Stéphane FORBIN qui a assuré l'intérim pendant toute la période où le poste de Directeur Général adjoint a été vacant, qui est quelqu'un qui, a priori, n'était pas trop formé pour cela et qui a vraiment fait face à toutes ses obligations et a fait fonctionner la Direction qui, en nombre et en missions, est quand même la Direction la plus importante pour un Département. Vous informer aussi qu'il va prendre la Direction de la MECS de Castillon à Tarnos. Je crois que c'est à la fin du mois.

Cette présentation étant faite, nous allons débuter l'examen des dossiers. Il y en a donc 41.

On vous a adressé deux rapports supplémentaires qui ont été examinés par les commissions intérieures qui se sont tenues pour cette DM2 : un rapport pour le soutien en faveur des producteurs landais en agriculture biologique qui a été examiné par la commission agriculture et forêt, et un rapport sur les ressources fiscales 2023 et la notification de la fraction de TVA nationale, examiné par la commission des finances qui s'est tenue cette semaine.

A-1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (page 3 du volume 1) (Rapporteur : Mme LUBIN)

Mme LUBIN: En premier lieu, sur le premier sujet – agir en faveur de l'attractivité des métiers et de l'accompagnement – je pense que tout le monde se souvient que lors du Budget Primitif 2023, nous avons acté le déploiement d'une feuille de route en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement, avec pour mission de créer les conditions de mobilisation des acteurs et de renforcer les coopérations entre employeurs, notamment entre le secteur public et associatif, mais aussi avec les secteurs du grand âge et du handicap ou de la protection de l'enfance et de faciliter la mise en œuvre des projets locaux.

Pour ce faire, le Département va donc confier une mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et l'objet de ce rapport est d'attribuer une subvention de 40 000 € au CDG pour mener à bien ces actions.

Le point 2, c'est la diversification et la consolidation de l'offre territoriale « Bien Vieillir dans les Landes » élargi au secteur Handicap et c'est le soutien aux projets d'habitat à visée inclusive. Nous avons déjà acté depuis un petit moment un plan départemental consacré aux résidences autonomie. Je ne vous rappelle pas ce que sont les résidences autonomie, je pense que tout le monde le sait. Un plan départemental 2017/2022 avait déjà été acté avec la création de 500 places. Aujourd'hui, nous en sommes à 366 places. Au regard des enjeux en cours, Monsieur le Président vous propose d'atteindre un objectif de 1 000 places.

Dans le cadre du dispositif IDRA d'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie porté par la CNSA, la candidature du Département a été retenue en 2022 pour 140 places et maintenant, ce sera 184 places qui pourront bénéficier de ce dispositif qui apporte une aide supplémentaire aux porteurs de projets sur les résidences autonomie. Dans le cas d'un nombre de places excédant 184 places, les projets non retenus dans le cadre de l'IDRA seront analysés au regard de la fiche de cotation départementale.

L'objet de ce rapport est de nous proposer de lancer un appel à candidatures conjointement avec la CARSAT pour la création de 184 places en résidences autonomie avant le 15 novembre, étant précisé que les nouveaux projets retenus seront soumis à validation de l'Assemblée départementale sur la base de la fiche de cotation figurant en Annexe II et que l'aide consacrée par le Département s'élève à 13 640 € par logement créé, pour les nouveaux projets non encore autorisés, conformément au règlement que nous avons adopté.

Le troisième point est la délégation de service public d'un service numérique auprès des personnes vulnérables avec création d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour son exploitation. Pour faire court, Monsieur le Président, je dirais qu'il y a actuellement une SEMOP que nous avons mise en place avec la Poste, qui nous a permis de généraliser un certain nombre de dispositifs que l'on met en place chez les personnes âgées en perte d'autonomie. Cette SEMOP prendra fin, fin 2024. Il faut donc repartir sur une nouvelle à partir du 1^{er} janvier 2025 et dans ce rapport, vous trouvez les éléments qui seront mis en discussion pour qu'une nouvelle SEMOP puisse être mise en place avec la poste ou quelqu'un d'autre j'imagine.

Voilà pour le rapport A-1.

Monsieur le Président: Sur ce deuxième élément que vous avez évoqué, la SEMOP, c'est le service vivre à domicile qui a été créé il y a maintenant cinq ans avec la Poste, qui apporte des services aux personnes âgées qui ne sont pas toujours d'ailleurs en perte d'autonomie parce que la cible, au départ, c'est plutôt les GIR 4 et 5. Cela leur permet de maintenir leur niveau d'autonomie à domicile grâce à un certain nombre de services, à travers la tablette numérique, éventuellement les chemins de lumière pour lutter contre les chutes et des téléalarmes qui sont avancés, avec des détecteurs qui sont un peu plus importants que la simple téléalarme qui existait, éventuellement un service de livraison de médicaments. Les gens choisissent autant de services qu'ils souhaitent dans un bouquet qui est prévu dans le cadre de cette SEMOP.

La chose nouvelle qui va être abordée, c'est que l'on met aussi dans le champ de la SEMOP la gestion de la téléalarme actuelle, ce qui représente aujourd'hui quand même 9 000 bénéficiaires. C'est l'élément supplémentaire. Cela a bien sûr été discuté avec l'ensemble des agents qui sont sous la responsabilité directe du Département et donc, cela élargira un petit peu le bouquet de services et cela permettra de créer une plus grande synergie entre les deux services.

Sur le premier élément du dossier qui a été présenté par Monique LUBIN sur l'appel à projets et les résidences autonomie, hier avec Madame la Préfète et la Directrice de la CNSA, nous avons signé la convention annuelle sur l'habitat inclusif.

Vous savez que la CNSA a mis en place un dispositif qui s'appelle l'Aide à la Vie Partagée, l'AVP, qui vient apporter, dans le cadre des habitats inclusifs, une aide sur des services communs qui seront mis en place dans ces habitats généralement de petite taille et qui sont là pour héberger, soit des personnes handicapées, soit des personnes âgées réellement en perte d'autonomie. Sur ce dispositif, la CNSA a gradué son intervention pour donner un coup de boost, elle préfinance à peu près à 80% cette aide à la vie partagée la première année − c'était l'année dernière −, puis 65% cette année et jusqu'en 2026, après ce sera 50%, sur la base de 10 000 € par an qui viennent financer la personne qui est là pour assurer la coordination entre toutes les activités qui se passent dans ces habitats, c'est-à-dire qu'il y a quelqu'un en permanence. Cela peut venir compléter parfois les dispositifs de résidence autonomie.

Est-ce que sur ce dossier vous avez des questions ? En habitat inclusif, à la fin de l'année 2024, si tous les projets arrivent à leur terme, on devrait approcher les 200 places.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote. Je remercie Boris qui est le seul à avoir levé la main. On va partir du principe que si vous ne dites rien, c'est que vous êtes tous d'accord.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-2 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (page 97 du volume 1) (Rapporteur : Mme LUBIN)

Mme LUBIN: Un premier dossier dont nous avons déjà parlé lors de la dernière session de DM et de notre dernière CP. Il s'agit juste de le concrétiser, mais je vais quand même le rappeler car ce n'est pas neutre et loin de là, ce sont les moyens supplémentaires pour les EHPAD.

Monsieur le Président nous a proposé de renforcer le soutien aux EHPAD par une enveloppe complémentaire de 2,5 M€ répartis comme suit : 1,3 M€ au titre de l'APA dans le cadre d'une dotation complémentaire dépendance exceptionnelle pour les EHPAD qui ont une section dépendance déficitaire et 1,2 M€ au titre du Plan Bien Vieillir pour soutenir les établissements en difficulté et dans ce cadre, ce rapport nous propose de procéder aux transferts et ajustements budgétaires figurant en Annexe I, tout en rappelant qu'au titre de l'exercice 2023, ce sont 7,5 M€ qui ont été engagés par le Département pour soutenir les EHPAD dans leurs difficultés budgétaires et financières.

Cela me permet de faire une petite remarque avec ma casquette de parlementaire. Nous attaquons au Sénat cette semaine l'examen du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale et qu'il y a dans ce PLFSS une proposition de recentralisation, si je puis dire c'est comme cela que je l'appelle, de tout ce qui est dépendance vers les ARS.

Vous savez qu'aujourd'hui, l'ARS s'occupe de financer le volet santé dans les EHPAD et le Département s'occupe du volet dépendance. A titre personnel, je déposerai un amendement qui va contre parce que j'y suis totalement opposée. J'ai conscience que, y compris dans mon groupe, tout le monde ne partage pas mon point de vue, mais je trouverais extrêmement dommageable, du moins dans la configuration de celle du Département des Landes ou d'autres Départements qui sont extrêmement volontaristes sur les EHPAD, je trouverais dommageable que l'on renvoie la dépendance vers les ARS, c'est-à-dire vers l'Etat parce que vous voyez l'effort qui est fait là et je ne suis pas certaine, dans certaines périodes de vaches maigres, que l'Etat pourra faire les mêmes efforts en faveur des EHPAD déficitaires. Je rappelle que nous sommes l'un des seuls ou le seul Département à n'avoir que des EHPAD publics, donc nous avons aussi une responsabilité quelque part vis-à-vis de ces EHPAD.

Je referme la parenthèse. Bien évidemment, la loi n'obligera rien. Il s'agira pour les Départements d'être volontaires. Tout en sachant qu'un Département qui sera volontaire ne pourra pas revenir en arrière.

Le point 2, c'est le village Landais Henri Emmanuelli.

Il s'agit des autorisations de programme qui avaient été créées. Elles sont closes, mais il reste une somme de 468 000 € [à encaisser]. Donc, il s'agit d'inscrire une recette totale d'investissement de 468 000 €.

Pour le soutien des acteurs du maintien à domicile, deux choses. Dans la continuité de l'axe 2 du Plan Bien Vieillir consacré au maintien à domicile, dans ce rapport, Monsieur le Président nous propose d'activer les deux leviers suivants : l'atténuation des effets de la baisse d'activité sur les financements APA pour les services prestataires financés en dotation globale en maintenant les financements sur le second semestre 2023.

Je voudrais quand même préciser que c'est une aide extrêmement importante pour les services concernés puisque la règle veut que le Département, qui verse une dotation mensuelle à ces services-là, récupère en fin d'exercice, ou du moins l'année suivante sur l'exercice précédent, les crédits qui n'auraient pas été utilisés.

Or nous avons que l'aide à domicile traverse une crise particulière, notamment dans le fait du manque de personnel, et certains services ne sont pas à même de fournir toutes les heures que le Département accorde aux particuliers. Cela-dit, ce jeu d'attribution et de récupération peut mettre en difficulté un certain nombre de services et donc, pour la troisième année consécutive ou quatrième année consécutive, je ne sais plus très bien, nous ne demanderons pas aux services concernés de rendre cet argent, ce qui leur permet aussi, non pas de thésauriser, mais d'avoir des facilités financières qui leur permettent de mieux considérer notamment leur personnel et c'est très important.

Ensuite, vous avez l'intégration dans le tarif 2024 de l'augmentation du SMIC pour les services mandataires et emplois directs. Je ne vous donnerai pas la grille de tous les tarifs, vous les retrouvez dans le rapport.

Ensuite, nous avons les actions du Service d'animation, de prévention et d'accompagnement des Landes, du SAPAL, qui est ce service que nous avons depuis fort longtemps au Département. Vous avez les activités du calendrier prévisionnel du SAPAL dans le rapport. Monsieur le Président nous propose d'approuver les activités du calendrier prévisionnel et de fixer la tarification des prestations payantes de ce service.

Et enfin, sur la SEMOP XL AUTONOMIE dont nous avons parlé juste avant, l'avance sur compte courant d'associés consentie pour deux ans par délibération du Conseil départemental, cette avance-là, il faut la renouveler jusqu'à la fin de l'exercice 2024. C'est ce qu'il vous est proposé dans ce rapport et qui permettra d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

M. COUTIERE: Je voudrais rajouter, par rapport à ce que Monique LUBIN a énoncé sur les EHPAD, que ce ne sont pas quelques EHPAD qui ont des problèmes de trésorerie ou des problèmes de fonctionnement. Ce sont tous les EHPAD à l'heure actuelle, compte tenu des tarifications que l'on a et malgré les 7,5 M€ que vous avez notés et donnés par le Département au titre de l'exercice pour essayer de compenser.

Le problème vient de tout ce qui s'est passé avec le SEGUR, l'augmentation des cadres C, etc., qui fait qu'aujourd'hui, tous les EHPAD enregistrent, toutes choses égales par ailleurs, un déficit, un manque entre 100 et 120 000 €. Il va bien falloir à un moment donné que cela soit pris en compte. Il n'y a pas que le Département qui peut faire face à toutes ces dépenses qui ont été initiées au départ par d'autres que le Département.

Monsieur le Président : D'autres interventions ? Non ?

Pour que ce soit clair dans l'esprit de tous, cela fait suite d'ailleurs à ce que vient d'expliquer Dominique COUTIERE. Vous avez dû voir que le gouvernement a annoncé une prise en compte de ces déficits des EHPAD avec une enveloppe nationale de 100 M€. Pour le Département des Landes, cela représentera cette année 780 000 €, alors que le Département va mettre 7,5 M€ pour suppléer les déficits des EHPAD.

Donc, quand dans le même temps à l'Assemblée nationale ou au Sénat, on vient vous expliquer que l'on va demander à l'Agence Régionale de Santé de gérer l'ensemble des crédits de la dépendance, il faudrait au préalable qu'ils prennent la mesure de la situation.

Ce débat qui est en train de naître sur la recentralisation, on a le même débat sur la protection de l'enfance, on a eu le débat sur le RSA; aujourd'hui, cela n'aura échappé à personne – je ne sais pas si c'est une provocation ou pas de la part du Président de la République qui vient de confier une lettre de mission à l'ancien Ministre de l'Economie Éric WOERTH sur la décentralisation – que l'objectif est la suppression des Départements, alors qu'aujourd'hui, la Première ministre intervient à l'Assemblée des Départements de France.

Aujourd'hui, je veux bien que tout le monde s'interroge en permanence sur la problématique des strates dans notre pays. Le problème, c'est qu'il y a aujourd'hui une déconnexion totale entre les services de l'Etat et la réalité qui est vécue sur le terrain par beaucoup de nos concitoyens et là en particulier, au niveau des plus vulnérables, que ce soit sur la protection de l'enfance ou sur les personnes âgées et dans la gestion des établissements. Personne ne prend jamais la mesure de la situation et des décisions qui sont prises au niveau national quand elles doivent être déclinées au niveau local.

On peut parler de l'aide à domicile, de la situation des services d'aide à domicile. On est confronté aux mêmes difficultés. Sur les Centres intercommunaux d'action sociale, si les Communautés de communes qui sont leur bras armé ne finançaient pas une part significative des déficits de ces services, le service ne serait pas rendu. Aujourd'hui, on voit que partout – et là je parle plutôt des services de soins infirmiers où c'est l'ARS qui finance – c'est déficitaire parce qu'on ne met jamais les moyens suffisants pour pouvoir apporter des réponses aux personnes. D'une part, il y a déjà une inégalité forte en matière de couverture. On peut regarder, même sur notre Département, le nombre de lits par habitant en service de soins infirmer, c'est très différent selon les territoires de ce département. Ne me demandez pas pourquoi, je n'en sais strictement rien. Il y en a qui sont dotés de façon beaucoup plus significative que d'autres alors que les besoins sont quand même – bien sûr en fonction de la proportion de personnes âgées et même s'il y a des écarts de quelques pourcents entre les territoires – relativement homogènes. Donc, les besoins sont toujours les mêmes. Et quand il y a création de lits, on voit qu'il n'y a pas de financement en face et on rencontre la même difficulté au niveau des EHPAD.

C'est pour cela que je reste très dubitatif sur ces propositions de loi qui viseraient à recentraliser une partie de la gestion de la dépendance, sachant que pour la gestion des EHPAD, il y a 3 sections : l'hébergement, la dépendance et le soin. Quasiment toutes les sections sont en déficit et, bien sûr, quand on le consolide, le déficit est global.

On a véritablement un souci et ce n'est pas avec les 100 M€ qui ont été octroyés... Vous le voyez, le Département va en mettre 10 fois plus. Et à la sortie, tout le monde ne sera pas à l'équilibre. On voit l'ampleur du souci.

Sur ce dossier, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier

Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (30)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (page 117 du volume 1)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE: Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier concerne l'inscription budgétaire d'un montant de dépenses de 305 975 € en direction du Pôle Adultes départemental des Jardins de Nonères, de notre politique en faveur des personnes accueillies en établissement ou en service adapté pour les personnes handicapées et enfin en faveur du sport pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap.

Concernant le Pôle Adultes des Jardins de Nonères, je précise que les propositions ont été soumises à la Commission de surveillance qui s'est tenue le 12 septembre dernier qui a émis un avis favorable. Il s'agit juste d'ajustements budgétaires qui concernent l'Entreprise Adaptée Départementale, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale dont les détails vous sont précisés dans le rapport.

A noter cependant une compensation de 25 000 € à l'Entreprise Adaptée Départementale visant à accorder les revalorisations salariales du SEGUR.

Concernant l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées en établissement ou service adapté, dans la même ligne que ce qui vient d'être dit par vous, Monsieur le Président et par Monique LUBIN, les établissements sont confrontés à des difficultés liées à un contexte inflationniste généralisé et cumulé à des difficultés de ressources humaines.

Nous vous proposons de réévaluer pour l'année 2024 le taux directeur général d'évolution des dépenses établi lors de la Décision Modificative n°1 à hauteur de 1 à 3% en le portant à 4,8% maximum en fonction du dialogue de gestion qui sera établi avec chaque établissement.

S'agissant de l'intégration par le sport, le Président vous propose de renforcer les actions qui sont proposées par le Comité Départemental de Sport Adapté des Landes en accordant une subvention de 10 575 €.

J'en ai terminé, Monsieur le Président, ce qui conduit à proposer une nouvelle inscription budgétaire de 305 975 € en dépenses.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier, des interventions ? Très bien. Je vous propose de l'adopter ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris,

Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (30)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

A-4 PROTECTION DE L'ENFANCE (page 140 du volume 1) (Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport qui concerne la protection de l'enfance pour cette DM s'élèvera en dépenses à 4 504 210 € et en recettes, très peu finalement comme nous l'avons dit tout à l'heure, 289 510 €.

Comme à l'accoutumée, ce rapport sera scindé en deux parties : la partie qui concerne le repérage, la prévention et l'accompagnement à domicile, puis l'accompagnement en établissement.

Pour ce qui est du domicile et en général, le Département des Landes, je vous en ai déjà parlé mais je vais aller un petit peu plus loin, est en cours d'élaboration de son nouveau schéma de l'enfance pour la période 2024-2028 qui va viser à établir notre politique départementale qui correspond, certes aux besoins des enfants, ça c'est l'élément n°1, mais aussi en intégrant le contexte législatif et réglementaire qui a été marqué par l'adoption de la loi Taquet, là aussi je vous en parle depuis 2022. Cette loi engendre des évolutions à la fois opérationnelles et de prise en charge et également des évolutions financières et tarifaires qui seront détaillées dans ce dossier.

La présentation des grandes lignes de ce schéma de protection de l'enfance aura lieu lors du Budget Primitif 2024 et nous aurons très bien avancé puisque jusque-là, cette feuille de route opérationnelle a commencé à être élaborée au côté des agents du Département, des travailleurs sociaux, médicosociaux, mais également des opérateurs, des partenaires associatifs et des usagers afin de décliner nos actions et nos orientations au plus près du besoin des enfants.

Pour ce qui est de cette partie qui correspond aux dépenses pour le schéma de protection de l'enfance, il est proposé de procéder à l'ajustement budgétaire de -60 000 € par rapport à ce qui avait été envisagé, figurant en Annexe I.

Le deuxième point concerne les informations préoccupantes, plus simplement appelées IP. Là aussi, il s'agit d'une suite de la loi Taquet pour laquelle il nous est proposé de contribuer au fonctionnement du GIP Enfance en danger, ce qui nous donne un crédit complémentaire de 7 505 €.

Pour l'accompagnement des enfants en milieu ouvert, là aussi les taux horaires des intervenants en économie sociale et familiale et les Tiers Dignes de Confiance, les TDC si vous ne connaissez pas le sigle, ce sont des personnes auxquelles nous avons de plus en plus recours, engendrent une inscription complémentaire de 612 000 €.

Le deuxième point est la prise en charge des enfants hors de leur domicile, en établissement.

Le premier point concerne le Centre Départemental de l'Enfance pour lequel je vous précise qu'il y a eu une re-nomination puisqu'il s'agit dorénavant du CDEF pour intégrer la composante Familiale de ce qui était jusque-là uniquement le Centre de l'Enfance. Ce n'est pas qu'une dénomination, je l'espère. Tout cela recouvre aussi une volonté de travailler en collaboration étroite avec les familles.

Pour le Centre Départemental de l'Enfance, il nous est proposé d'examiner les décisions modificatives pour 2023 - vous en avez le détail pour les deux composantes, la partie départementale et la partie ARS avec des sections d'investissement et d'exploitation qui sont détaillées - et d'arrêter pour 2023 le montant de la dotation globale de l'EPEF à un crédit complémentaire de 223 000 €.

Il est également détaillé le tableau des effectifs sur les transformations d'ETP et la tarification pour l'EPSII du prix des repas et de la vente des produits issus des ateliers de l'IME et de l'ITEP du Pays Dacquois.

Je vous ai parlé de changement de dénomination. Il s'agit ensuite des Maisons d'Enfants à Caractère Social et les lieux de vie. Là aussi, la mise en place de la prime SEGUR et l'augmentation du point d'indice vont avoir une influence. Donc, afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie de ces établissements avec, comme il l'a été dit dans le cadre des dossiers A1, A2 et A3, l'inflation qui impacte ces établissements, que ce soit carburant et chauffage, un crédit complémentaire de 1 137 000 € est proposé.

Enfin, le placement en famille d'accueil. Là aussi, avec l'évolution du SMIC et les impacts de la loi Taquet sur les allocations de nourriture, de vêture et d'accompagnement des enfants, nécessitent des crédits complémentaires mais également une recette complémentaire de 855 000 € en crédit et 105 000 € qui correspondent à la Loi Taquet.

Je termine avec la prise en charge spécifique des mineurs non accompagnés. Là aussi, une tarification 2023 avec une reprise des excédents. Également, l'arrivée importante des MNA ces derniers mois qui nous permet petit à petit de libérer les prises en charge en hôtels, mais qui génère des charges supplémentaires. On va avoir un crédit complémentaire de 615 000 $\mathbb C$ et une recette complémentaire de l'Etat de 184 510 $\mathbb C$.

En conclusion, comme je vous le disais au départ, on est sur une dépense totale de 4 504 210 € en dépenses pour une recette de 289 510 €.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier de la protection de l'enfance ?

M. DUTIN: Monsieur le Président, juste une observation. Il y a un effort considérable qui est fait à hauteur de 600 000 € environ concernant les tiers dignes de confiance et pour connaître ce sujet dans le cadre de mon activité professionnelle, je considère que c'est une excellente chose puisque ce champ est un champ essentiel à creuser, à amplifier. Cela nécessite un certain nombre d'investigations et d'observations qui doivent être faites, mais en tout état de cause, dans la mesure où cela peut permettre des placements, et notamment des placements en institution, en foyer, etc., je considère que l'effort qui est porté par le Département en la matière est manifestement essentiel et va, à mon sens, dans la bonne direction et en tout état de cause, une direction qui est de plus en plus privilégiée puisque, Agathe BOURRETERE le soulignait dans son rapport, il y a effectivement de plus en plus de mesures qui sont prises dans ce sens et c'est plutôt la bonne direction parce que cela permet de maintenir dans la famille - le tiers de confiance est généralement dans la famille - et donc, je tenais à souligner cet aspect de ce dossier.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Vous avez bien compris que dans le cas de la protection de l'enfance, d'abord on part d'un signalement et après, il y a des décisions de justice qui sont prises, souvent, de placement ou pas ou de suivi au sein de la famille. C'est pour cela qu'après, on a soit les familles d'accueil, soit les maisons à caractère social et le Centre Départemental de l'Enfance et tout cela fait un petit peu le maillage de nos dispositifs. Comme l'a expliqué Agathe BOURRETERE, on est en train de revoir le schéma de protection de l'enfance où le souhait est aussi également de développer des suivis plutôt au sein des familles elles-mêmes, avant de rentrer dans des placements en institution qui étaient souvent la règle ces dernières années. Et donc, c'est un travail collaboratif très important entre les services de la justice et les services du Département. Ce sont des sujets très délicats.

Sur le dernier point qui a été évoqué dans le rapport, je pense que vous avez suivi, toujours dans le cadre de l'Assemblée des Départements de France, les déclarations qui ont été faites par tous les Président des Départements, toutes sensibilités politiques confondues sur le niveau d'alerte au niveau de l'accueil des mineurs non accompagnés. Aujourd'hui, plus aucun Département n'a les capacités d'accueil suffisantes pour faire face actuellement à la montée du nombre de mineurs non accompagnés.

Là aussi, il y a besoin d'un travail très étroit avec les services de l'Etat plutôt que ce dernier, dans certains départements, mette les Départements au tribunal, il vaudrait mieux que l'on puisse faire face à l'augmentation et dans des conditions dignes. Parce qu'il a été évoqué aujourd'hui, comme on n'a pas toutes les places d'accueil, il y a des mineurs non accompagnés dans des hôtels qui font l'objet d'un suivi et d'un accompagnement, mais ce n'est pas normal. On y est confronté parce qu'on n'arrive pas à créer des places suffisamment vite.

Quand on regarde la prise en charge financière qui nous est octroyée pour les mineurs non accompagnés, là aussi c'est relativement indécent. La proportion, c'est du 1 pour 10 quasiment donc il y a vraiment un gros souci sur ces sujets-là. L'Etat se préoccupe d'un certain nombre de sujets. Je pense que là, cela relève quasiment du régalien et il faudrait quand même qu'il apporte les moyens nécessaires sur la prise en compte de ces mineurs non accompagnés, beaucoup plus qu'il ne le fait aujourd'hui. Il y a eu une augmentation en 2017 et aujourd'hui, on est reparti depuis 3 ou 4 mois sur une augmentation très très importante.

Je vous remercie. Je vais appliquer la nouvelle règle. Comme vous ne dites rien, je vais considérer que vous l'avez adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-1 INSERTION PROFESSIONNELLE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE (page 152 du volume 1) (Rapporteur : M. DUTIN)

M. DUTIN: Quatre points concernant ce dossier. D'abord, l'aspect d'aide alimentaire. Cela a été évoqué longuement et cela avait fait l'objet de débats lors de la dernière CP. Il s'agit d'inscrire un crédit de 60 000 € au profit des associations qui interviennent dans le champ de l'aide alimentaire. On avait pu souligner à l'occasion et dans le cadre des débats de la CP, les difficultés qui étaient rencontrées par ces associations, et le Département a donc, suite à une réunion que vous aviez convoquée, Monsieur le Président, avait décider d'aider, certes financièrement, mais également dans le cadre d'une ingénierie et d'une gouvernance, ces associations.

Le deuxième point concerne notre PTI, notre Pacte Territorial pour l'Insertion. La Région Nouvelle-Aquitaine est partenaire signataire de ce PTI et nous a sollicités en vue d'intégrer

des éléments complémentaires permettant de préciser son intervention, notamment en matière de formation. Les ajouts sont mentionnés en annexe II et il vous est donc proposé d'approuver les éléments qui sont proposés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le point n°3 concerne la CALPAE (la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et l'Accès à l'Emploi). Vous savez qu'il s'agit d'un partenariat financier entre le Département et l'Etat. A compter du 1^{er} janvier 2024, ce partenariat devrait évoluer dans le cadre de l'établissement du pacte des solidarités, mais en tout état de cause il y a des diagnostics qui sont effectués à l'heure actuelle et notamment des échanges entre les services du Département et de l'Etat. Mais en l'état, il s'agit de pérenniser les actions qui ont été développées dans le cadre des précédentes conventions et c'est le cas notamment des projets en faveur de la mobilité, du logement et de certains accompagnements spécifiques. Et donc, il vous est demandé d'inscrire à la DM en dépenses un crédit complémentaire de 189 600 € pour sécuriser et pérenniser ces actions et en recettes le crédit de 155 000 € puisqu'il s'agit d'un financement partagé, comme je l'indiquais tout à l'heure, au titre du financement de l'Etat.

Le quatrième point concerne le FSE. Vous le savez, le Département est positionné comme organisme intermédiaire. Deux sujets en la matière. D'abord le reliquat, le solde de la subvention globale 2018/2020. Il s'agit de solder les opérations qui ont été conventionnées dans ce cadre, qui ont été programmées jusqu'au 31 décembre 2022 dont le bilan et le contrôle de service ont été réalisés en 2023. En conséquence, concernant le solde de cette subvention, il est demandé d'inscrire en recettes un crédit complémentaire de 611 761,96 €.

Et puis, nous avons reçu et le Département s'est vu notifier la délégation de gestion pour le FSE+ à hauteur de 3 700 000 € pour les 6 années à venir et dans ce cadre, il est sollicité l'attribution d'une première avance et d'inscrire en crédit 97 948,62 €. Cela concerne effectivement la gestion de la subvention globale pour la période 2022/2027 dont je rappelais tout à l'heure le chiffre.

Le dernier point concerne le Foyer des Jeunes Travailleurs de Tarnos qui est géré par l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine qui a bénéficié d'une subvention de 110 000 € d'ores et déjà au titre du Budget Primitif 2023. Cependant, l'association nous a alertés concernant l'augmentation des frais de fonctionnement et il est donc proposé d'octroyer à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine une subvention complémentaire de 25 920 €.

Monsieur le Président: Merci beaucoup. Sur ce dossier, est-ce que vous avez des questions, des observations ? C'est que M. DUTIN vous a convaincus ou c'est que vous avez peur de vous affronter à sa plaidoirie, peut-être pas quand même, il ne défend personne... Il faudrait quand même, le Département au minimum...

Je vous remercie. Le dossier est adopté ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DUTIN: Si vous le permettez puisqu'on était sur le champ de l'insertion, je voulais éventuellement faire un point, non pas d'étape, mais un point concernant la loi sur le plein emploi qui a été adoptée hier par le Sénat et qui a été effectivement débattue à l'Assemblée nationale. Je crois que le vote officiel aura lieu le 14 novembre. En tout état de cause, les choses sont finalement acquises et actées concernant ce projet de loi qui sera dans quelques jours la loi et qui pose un certain nombre de questions que je voulais soumettre à notre assemblée.

D'abord, un ou deux rappels peut être Monsieur le Président sur des chiffres qui me paraissent être importants. En 2022, le Département a consacré 49 M€ concernant le RSA et dans les Landes, ce sont 7 995 foyers, disons 8 000 foyers, qui sont bénéficiaires en juin 2023, ce qui représente environ 14 000 bénéficiaires et personnes concernés.

Cette loi concernant le plein emploi, au moins sur 4 points que je voudrais soumettre à votre assemblée, posent question et interroge. D'abord, j'y vois un certain flou concernant un des marqueurs de cette loi. Je n'ai pas envie de parler d'affichage, bien que le mot me vienne tout de même très vite à l'esprit lorsqu'on fait référence à cela. C'est le fait de dire « il faut les mettre au travail ». Vous voyez très bien à quoi je fais référence. Il s'agit effectivement de la nécessité d'activités dans le cadre d'accompagnement d'au moins 15 heures pour les bénéficiaires du RSA qui devront être effectuées.

Le flou pourquoi ? D'abord, « au moins » 15 heures. Quel est le plafond d'heures qui sera fixé ? est-ce qu'il y aura un plafond ? Pour faire quoi ? Quel panel d'employeurs précisément ? Quid des ressources humaines pour accompagner et encadrer certains publics très éloignés de l'emploi ?

Je veux dire qu'indépendamment des employeurs privés qui pourraient être concernés, lorsqu'on rencontre les acteurs du champ de l'insertion, ils attirent notre attention sur la possibilité pour eux d'accompagner correctement d'ores et déjà des publics qui sont extrêmement éloigné de l'emploi. Et puis, l'application aux publics les plus fragiles, comment est-ce que les choses pourraient se passer - les choses sont liées, je viens de l'indiquer - et avec quelles modalités pratiques de mise en place ?

Il y a là, pour l'instant, un flou artistique qui appellera, à mon sens, des clarifications.

Deuxièmement, je trouve qu'il y a un risque de rupture d'égalité devant la loi. Il y a un risque, un écueil, c'est que mes propos puissent être déformés en disant : « Tiens, il y aurait des sans cœur », étant précisé d'ailleurs que peut-être que les sans cœur pourraient nous taxer d'angélisme ou de grande naïveté. Il n'y a pas de grands naïfs en la matière et il n'y a pas de sans cœur, mais en tout état de cause, il y a des constatations qui font que l'on entend d'ores et déjà des discours d'un certain nombre de Présidents de Conseils départementaux et ces discours, sans exagérer, disent : « Finalement, il va falloir accroître les sanctions, accroître la rigueur. »

Quand je disais que nous ne sommes pas des naïfs, j'ouvre une parenthèse, mais je la referme très rapidement.

A toutes fins utiles, notre Département pratique l'accompagnement global. Deuxième point, le contrat d'engagement réciproque existe chez nous. On pratique, mais pas que, l'obligation d'inscription à Pôle Emploi et en matière de sanctions – et d'aucuns savent de quoi nous allons parler autour de cette assemblée –, les sanctions sont pratiquées dans le cadre de nos équipes pluridisciplinaires. Sanctions qui peuvent aller, aujourd'hui aussi, jusqu'à la radiation parce qu'il n'y a pas pire que les fraudeurs qui nuisent effectivement au système. Pour autant, compte tenu de ce que prévoit effectivement cette loi, il ne faudrait pas que, par une idéologie, on décide de faire, j'ouvre les guillemets et j'espère qu'ils ne choqueront personne, « une espèce de chasse aux pauvres » dans le cadre d'une stigmatisation qui serait de mauvais aloi.

Je considère que la solidarité nationale, ce n'est pas l'indicateur d'une espèce de gabegie financière qui serait portée uniquement par certains mais qu'elle est essentielle pour faire

Société. L'esprit d'accompagnement, qui est essentiel en la matière, ne peut être l'esprit d'une espèce de « chasse aux pauvres » que j'évoquais tout à l'heure.

Troisième point, je considère qu'il y a une forme de mise au pas des bénéficiaires du revenu social de solidarité active. Pourquoi ? Parce que, et cela avait été porté notamment par le groupe socialiste qui avait réussi, notamment à l'Assemblée, à mettre en place un contrat d'engagement réciproque qui n'est pas repris dans la loi, c'est-à-dire que finalement, nous avons trouvé, d'un point de vue juridique par ce texte, dans le cadre d'une convention ou d'une contractualisation, il n'y aura pas de réciprocité.

Je trouve que la commission mixte paritaire qui a supprimé cette référence à la réciprocité ne va pas et n'est pas allée dans le bon sens puisque nécessairement, en la matière, il y a lieu que les uns et les autres - et dans un contrat c'est ainsi -, que les interlocuteurs ne soient pas dans une situation de déséquilibre trop avérée et en tout état de cause, inscrite dans la loi et c'est ce qui est un tout petit peu plus gênant.

Et puis, le dernier point, c'est tout de même celui du financement. On a déjà évoqué d'autres sujets. Quels crédits fléchés pour que le projet de loi se réalise pleinement et que l'on ait un accompagnement qui soit véritablement efficace en la matière ? Parce que, si on peut nous dire que les politiques en matière d'insertion nécessitent, mais quelles politiques ne nécessitent pas des aménagements et qu'on les perfectionne, si on nous indique que les politiques en matière d'insertion doivent être perfectionnées, il est évident que oui mais elles doivent l'être avec les moyens nécessaires et elles doivent l'être avec les moyens financiers nécessaires, mais avec les moyens humains.

Ce que je voudrais éviter, c'est que finalement par ce dispositif qui est mis en place, on ne vienne dire, et notamment à cette catégorie de la population que l'on rencontre de plus en plus, c'est à dire les personnes qui ont un emploi, qui travaillent, mais dont l'emploi ne leur permet pas de vivre décemment. C'est-à-dire de mettre sous une espèce de prisme cette catégorie de la population avec ceux qui n'ont pas de travail ou qui bénéficient, notamment du RSA et de vouloir les opposer. C'est terrible si c'est cet affichage-là qui est stigmatisé parce que, non seulement cela permet de dévoyer le débat, cela permet de reporter le débat sur un champ et donc d'éviter de s'intéresser véritablement à la réalité de la valeur travail et du coût du travail et de le rémunérer correctement.

Je dis que cette loi appelle un certain nombre d'organisations, de réflexions philosophiques, mais également politiques mais également de considérations pratiques qui, à mon sens, dans le cadre de cette fumée qui entraîne une visibilité plus ou moins biaisée, me pose personnellement, mais je le soumets effectivement au débat, une certaine difficulté.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce que cela suscite de la part de certains d'entre vous des réactions ? Les parlementaires devraient être interpellés dans la mesure où ce sont eux qui votent la loi.

Mme LUBIN: Cela ne surprendra personne, je partage ce qui a été dit par notre collègue Frédéric DUTIN. J'ai quelques doutes, j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, sur ce que donnera réellement l'application de cette loi dans la mesure où les premières informations que l'on a, c'est que dans les Départements qui se sont portés volontaires, cela revient surtout à faire un accompagnement extrêmement proche, un accompagnement que nous nous avons mis en place depuis longtemps avec l'accompagnement global. De toute manière, concrètement faire en sorte que les entreprises puissent accueillir des bénéficiaires du RSA 15 heures par semaine, il faut un accompagnement. Il faut aussi un cadre juridique, sinon, on va très vite tomber dans le travail non déclaré, si je puis dire. Je considère que c'est un texte destiné à flatter certains mauvais penchants, j'ai envie de dire, mais que c'est un texte extrêmement politique au titre de la politique politicienne.

Après, il ne faut pas nier que l'accompagnement des bénéficiaires du RSA n'est pas totalement satisfaisant puisqu'un nombre important sont bénéficiaires du RSA depuis longtemps. Cela veut dire que les processus d'accompagnement ne sont pas efficients totalement, mais il n'y a pas que cela. Cela veut dire aussi que l'on trouve parmi les bénéficiaires du RSA qui le sont depuis très longtemps un certain nombre de problèmes pathologiques psy qui ne sont pas pris en compte dans le cadre de la reconnaissance de travailleur handicapé. C'est aussi quelque chose que nous disons depuis longtemps et qu'il faut impérativement que les différents gouvernements prennent en compte. Mais il est évident que c'est aussi une manne financière extrêmement importante qu'il faudrait pour accueillir ces personnes dans le giron de l'allocation adultes handicapés parce que je n'en démords pas et je pense que tous ceux qui président ici des commissions dans lesquelles on accueille les bénéficiaires du RSA qui ne remplissent pas le contrat voient bien un grand nombre de bénéficiaires – je parle pour ceux qui sont là depuis longtemps – qui relèvent de pathologies et qui ne devraient pas être dans ce dispositif.

M. VALLAUD: Comme Monique a lancé les hostilités... on a évidemment à l'Assemblée et au Sénat combattu cette loi. D'abord rappeler que si on devait faire la chronique historique des compensations du RSA, on verrait que l'Etat a une dette considérable vis-à-vis des Départements. Ce qui a conduit un certain nombre de ceux-là, pas nous, essentiellement des Départements de droite, à lever le pied, si ce n'est à abandonner complètement la part qui devait être consacrée aux politiques d'insertion. C'est ceux-là même qui ont inventé ensuite l'idée qu'il fallait des contreparties à une question de solidarité, proposition reprise par le gouvernement qui en réalité transforme ce qui fut une allocation en indemnité chômage, confondant l'un avec l'autre.

Juste rappeler, parce qu'il y a derrière cela l'idée que beaucoup s'abiment dans le confort de ces allocations, qu'il y a un chômeur sur deux qui n'est pas indemnisé et que par ailleurs, il y a plus de 30% de non-recours au niveau national s'agissant du RSA. Par ailleurs, pour beaucoup de ceux qui sont dans le RSA, ils travaillent, il y a des allers-retours dans l'emploi, du cumul entre le RSA et l'activité. Et quand on regarde les déterminants de la reprise d'emploi ou ce qui maintient beaucoup de femmes et d'hommes dans ce dispositif du RSA, il y a la dimension sociale, médicosociale, la dimension santé mentale.

J'ai déjà eu l'occasion ici de dire que le coût de la non prise en charge de la santé mentale est de l'ordre de 150 milliards d'euros par an et nous aurions besoin de 10 milliards d'euros d'investissements chaque année. Donc, on voit ce que pourrait d'une certaine manière avoir comme intérêt le fait d'investir ce domaine de la santé qui a depuis longtemps été abandonné et délaissé. On en est les témoins ici dans les Landes.

Refaisant le lien avec ce qu'on s'était dit dans une précédente séance ici, que, par exemple, vous avez un nombre considérable de familles monoparentales, de mamans solo, qui sont au RSA et pour lesquelles la vie est difficile. Tout est difficile : se loger, se chauffer, se nourrir et c'est le parcours du combattant pour celles-là. Ce qui me donne l'occasion de dire que nous avons évidemment voté contre la réforme de France travail, mais que nous avons réussi à faire adopter − vous l'avez peut-être noté − un abondement, le doublement de la prime de Noël pour les familles monoparentales titulaires des minima sociaux qui bénéficient de cette prime de Noël, de 115 à 200 € par famille.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Très bien.

Je pense que ce débat va nous traverser encore longtemps parce qu'on va rentrer dans l'application de cette loi et on va tout de suite voir les écueils qu'évoquait Frédéric DUTIN et je ne suis pas loin de penser la même chose que Monique LUBIN sur le fait qu'aujourd'hui, il y a un certain nombre de textes de loi qui ne sont là que pour flatter le discours ambiant qui veut opposer les travailleurs pauvres aux personnes qui sont bénéficiaires du RSA, tout cela en espérant que cela fera baisser le vote du Rassemblement National. On est vraiment dans de la manœuvre qui n'est pas très glorieuse pour une république comme la nôtre.

Donc ce dossier est adopté.

B-2 SOUTIEN AUX FAMILLES (page 162 du volume 1) (Rapporteur : Mme PEDUCASSE)

Mme PEDUCASSE: Merci Monsieur le Président. Un dossier très court puisqu'il s'agit simplement d'inscrire par transfert un crédit global complémentaire de 90 000 € qui correspond en réalité à des ajustements des crédits de paiement sur les autorisations de programme qui correspondent à l'aide apportée à la création de maisons d'assistantes maternelles et à celle apportée à la création d'établissements d'accueil du jeune enfant, avec un équilibre de 90 000 € entre les deux.

Cet équilibre est lié au fait que parmi l'ensemble des projets qui avaient pu être présentés et qui pourraient être à une ouverture 2023. Donc un prévisionnel de 108 places pour les établissements d'accueil du jeune enfant et de nouveaux projets dont nous avons connaissance pour 24 places. Sur les crédits de paiement 2023, on accuse quand même un petit peu de retard, alors que sur la création de maisons d'assistantes maternelles, nous avons déjà soutenu 10 dossiers et 9 sont encore en instance, d'où cette proposition d'équilibre entre les différents crédits de paiement.

Ce qui me permet de dire que sur la question des maisons d'assistantes maternelles, puisque nous en avons déjà parlé et en première partie de cette DM on a évoqué la question de l'attractivité des métiers, et effectivement dans l'attractivité des métiers de l'accompagnement, on pourrait aussi poser la question de l'attractivité des métiers de l'accueil du jeune enfant puisque les assistantes maternelles aujourd'hui sont vieillissantes sur le département et sont de moins en moins enclines à s'installer de manière isolée, d'où effectivement ces MAM qui leur permettent de regrouper leur activité.

Quant aux établissements d'accueil du jeune enfant, par transition avec le sujet que nous venons d'évoquer, nous aurons l'occasion de l'évoquer avec nos partenaires pour le schéma départemental de soutien aux familles du 1^{er} décembre, on a là en revanche, et vous l'avez évoqué précédemment, Monsieur le Président, plus de difficultés à voir naître des projets, en particulier des projets publics. Depuis le début de l'année, ce sont plutôt des projets de micro-crèches privées ou associatives qui ont vu le jour sur notre département. Et en particulier, je pense à la crèche à vocation d'insertion qui pourrait être très intéressante sur le département. Parce qu'effectivement une maman seule au RSA et pour s'inscrire dans un projet d'insertion, il faut qu'elle puisse trouver un mode de garde pour son enfant et ce projet qui était initialement prévu sur Dax peine à se construire et à voir le jour.

Donc, on voit ici que l'on n'est pas encore non plus sur les modes de garde sur les effets attendus de l'accompagnement du Département, et probablement qu'une réflexion avec des partenaires sur le schéma départemental de soutien aux familles, ou notre travail dans le cadre des signatures de conventions de territoire, en tout cas je l'espère, pourront nous y aider.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que cela suscite des commentaires, des observations ?

C'est un sujet qu'il faudra suivre de près parce qu'il est vrai qu'on constate qu'il y a un certain glissement de l'accueil public, qui est d'ailleurs beaucoup plus soutenu par les caisses d'allocations familiales à travers le PAJE que vers ces maisons d'assistantes maternelles ou ces micro-crèches privées. Il faudra être attentif à ce qui s'y passe et surtout au public qui est accueilli. Ce que l'on pourrait craindre, c'est qu'en fait, alors que l'on lutte contre un certain nombre de freins pour le retour à l'emploi comme la garde d'enfants en est un, que cela ne puisse pas bénéficier aux personnes qui en ont le plus besoin parce qu'on voit que les tarifications pratiquées dans un certain nombre de ces établissements ne sont pas tout à fait les mêmes que dans le secteur public.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère),

Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (29)

ABSENTE: Mme Monique Lubin (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

B-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

(page 164 du volume 1) (Rapporteur : Mme SENSOU)

Mme SENSOU: Merci Monsieur le Président.

Aujourd'hui, trois dossiers.

Axe 1, prévenir les violences sexuelles et sexistes et en protéger toutes les victimes. D'abord, à commercer par le pilotage et l'appui à des dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

Nous soutenons les interventions et intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG). Pour rappel, ces intervenantes et intervenants sociaux réalisent des permanences directement dans les locaux de police ou de gendarmerie dans un objectif d'accompagnement social des personnes auteures ou victimes d'infraction pénale.

Depuis leur création en 2020, trois postes ont été financés à parité par l'Etat et le Département. Les recrutements ont été portés par l'ADAVEM-JP, qui porte le dispositif. Un quatrième poste a été créé par l'ADAVEM-JP sur ses fonds propres afin de mieux couvrir le territoire.

Quelques chiffres, à l'issue du second semestre 2020, donc après installation du dispositif, 332 personnes ont bénéficié d'un accompagnement. En 2020, ce chiffre s'est porté à plus de 1 480 personnes. 85% des saisines ont été effectuées par les forces de police et/ou de gendarmerie. Le nombre de dossiers de femmes victimes dans le cadre du couple ou d'un couple séparé représente environ 40 % du total.

En 2023, le nombre de personnes bénéficiaires du dispositif est également en forte hausse avec 1 113 saisines au 31 juillet 2023. Entre-autre, en raison de la croissance toujours soutenue des faits enregistrés en matière d'atteintes aux personnes dans le cadre conjugal, couple ou couple séparé, ou familial.

Suite à de nombreux échanges, le Département et l'Etat ont convenu de renforcer leur soutien à ce dispositif dont la qualité est saluée par tous les acteurs locaux, en particulier les personnels de police et de gendarmerie et les personnels de Justice. Pour eux, c'est une grande aide et dernièrement, ils parlaient du fait de ne plus pouvoir se passer de ces agents.

Au départ, le Département avait initialement inscrit un crédit de 83 320 € au Budget Primitif pour permettre la reconduction de ce dispositif. La nouvelle convention de partenariat liant l'Etat au Département prévoit une participation totale de notre collectivité à hauteur de 327 940 €, répartie comme suit : cette année 2023, 96 180 €, 111 580 € en 2024 et 120 180 € en 2025.

Sur la période 2023-2025, la part de l'État s'élèvera à 47,5 % du total et celle du Département à 47 %.

Je vous propose donc d'approuver la convention triennale 2023/2025 de partenariat liant l'Etat, le Département, l'ADAVEM-JP et la CAF, telle que figurant en Annexe II, et d'autoriser la signature ; d'accorder dans ce cadre à l'ADAVEM-JP une subvention pour l'année 2023 de 96 180 € ; d'inscrire un crédit complémentaire de 12 860 €, voir l'Annexe I ; d'autoriser à signer la convention correspondante sur la base de la convention type adoptée par délibération du Conseil départemental du 20 février 2020.

Le deuxième dossier est la lutte contre la précarité menstruelle. C'est une expérimentation dont je vous avais déjà parlé l'année dernière pilotée par l'Etat.

Le Département participe à l'expérimentation lancée par le Gouvernement relative à la lutte contre la précarité menstruelle. Il s'agit d'une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à des protections périodiques pendant la période de leurs règles.

Ce phénomène, qui touche particulièrement les personnes précaires et les jeunes, au moment où la construction de l'identité coïncide avec l'expression et la diffusion exacerbée des stéréotypes de genre, peut entraîner des conséquences lourdes en termes de santé.

L'expérimentation prévoit une mise à disposition gratuite de protections périodiques auprès des élèves de collège ainsi que des interventions en milieu scolaire sur la question des règles, mais plus largement des questions liées à l'éducation émotionnelle, sexuelle et affective. Les modalités de la mise à disposition des protections périodiques sont définies en concertation avec les élèves de collège et le personnel éducatif.

Cette expérimentation a débuté lors de l'année scolaire 2021-2022 dans six collèges volontaires par une phase de sensibilisation, de concertation et de diagnostic, auprès d'élèves de la sixième à la quatrième. Pour rappel, il s'agissait des collèges Victor Duruy à Mont-de-Marsan, Félix Arnaudin à Labouheyre, Jean Moulin à Saint-Paul-lès-Dax, Jean-Marie Lonné à Hagetmau, Jules Ferry à Gabarret et Henri Emmanuelli à Labrit.

Les crédits ayant été reconduits une troisième fois pour l'année scolaire 2023-2024, la participation du Département a de nouveau été sollicitée.

Pour l'année scolaire 2023-2024, deux nouveaux collèges feront leur entrée dans le dispositif : le collège Rosa Parks de Pouillon et le collège Jean Mermoz de Biscarrosse.

C'est l'association « Nouveaux cycles » qui porte cette opération. Elle recouvre à la fois le financement d'interventions en milieu scolaire et le financement du matériel nécessaire à l'installation des dispositifs de distribution.

Suite aux échanges avec les partenaires du Département, il est proposé d'adopter ce dossier lors de la Décision Modificative d'aujourd'hui plutôt qu'au Budget Primitif 2024, afin de mieux épouser le calendrier scolaire.

Je vous propose d'attribuer dans ce cadre à l'association « Nouveaux cycles » une subvention de fonctionnement de 14 500 € pour l'année scolaire 2023-2024 ; d'inscrire le crédit complémentaire correspondant et d'approuver la convention à conclure avec « Nouveaux Cycles » telle que figurant en Annexe III et de m'autoriser à la signer.

Un troisième point et toujours sur la même question, c'est la mise en place d'un kit « précarité menstruelle » dans les collèges landais en parallèle à l'expérimentation. Dans la continuité de cette action et pour assurer une meilleure équité territoriale, le Département des Landes, accompagné par l'association « Nouveaux Cycles », souhaite proposer à tous les collèges des Landes la possibilité de disposer d'un « kit santé menstruelle » prévoyant la mise en place de distributeurs de serviettes jetables dans les établissements et de la mise à disposition de 10 recharges de 40 serviettes jetables 100 % biologiques, un lot de 10 affiches sous cadre permettant de diffuser l'information au plus grand nombre, un accompagnement avec deux temps de sensibilisation/formation de 2h auprès d'un groupe d'élèves et d'adultes référents par établissement. Ce kit « précarité menstruelle » sera bien accessible à l'ensemble des collèges landais.

La mise en place des distributeurs sera conditionnée à la planification effective des deux temps de sensibilisation. En effet, l'intérêt de cette démarche est autant constitué de la mise à disposition de protections que de la prise de conscience liée aux enjeux sociosanitaires de la précarité menstruelle. La réponse matérielle ne garantit pas bien sûr une appropriation de la démarche et fait courir le risque de davantage de dégradations.

Le coût unitaire d'un kit est évalué à 1 555 €.

Je vous propose d'inscrire un crédit de 30 000 €, Annexe I, dans ce cadre ; de rembourser aux collèges, sur présentation des factures acquittées par eux-mêmes ou par un établissement mutualisateur volontaire, 100 % du coût du kit.

En conclusion, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'inscription budgétaire suivante, dont le détail figure en Annexe I : Dépenses : 57 360 €. Merci.

Monsieur le Président : On vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ces propositions ? Non ? Donc, tout le monde valide le dossier.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENTE: Mme Monique Lubin (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-1 AIDES AUX COMMUNES ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (page 185 du volume 1) (Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ: Merci Monsieur le Président. Le dossier C1 concerne le Fonds d'Equipement aux Communes, une aide attribuée par le Conseil départemental aux communes du département des Landes sur les travaux de toute sorte puisque pratiquement tous les travaux sont éligibles au FEC.

Nous sommes là sur une modification de l'échéancier prévisionnel sur l'année 2023 au fur et à mesure des demandes des communes par rapport à l'état d'avancement des différents dossiers. Au Budget Primitif, nous avions prévu un crédit de paiement de 860 000 €. Quand on constate les demandes de paiement, il faut faire un ajustement.

Il vous est proposé dans ce rapport d'apporter 300 000 € supplémentaires correspondant à la fois au FEC 2022 et 2023, 150 000 € pour chaque année et donc, avec l'ajout de ces 300 000 € aux crédits de paiement du FEC, cela porte le paiement global 2023 à $1\,160\,000\,$ €.

Il vous est donc demandé d'inscrire cette somme de 300 000 € au travers de cette Décision Modificative n°2.

Monsieur le Président : Je présume que cela ne suscite pas de commentaires.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENTE: Mme Monique Lubin (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-2 HABITAT ET LOGEMENT : LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

(page 188 du volume 1) (Rapporteur : M. LESPADE)

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées des Landes 2017 – 2023, était prévue la refonte de la charte pour la prévention des expulsions locatives, qui datait de 2012, ainsi que celle du règlement intérieur de la Commission des Actions de Prévention des Expulsions Locatives des Landes datant du 31 août 2010.

La précarisation croissante des publics vulnérables a un impact significatif sur leur accès au logement et sur les impayés de loyer.

De ce fait, ce contexte nécessite à la fois la réécriture de la charte et du règlement intérieur de cette commission.

Concernant le renouvellement de la charte pour la prévention des expulsions locatives, la loi de prévention contre les exclusions du 29 juillet 1998 oblige chaque Département à élaborer une charte pour la prévention des expulsions locatives. La dernière charte date de 2012.

Dans ce contexte, le Conseil départemental s'engage à proposer un accompagnement social et budgétaire aux publics non suivis par les autres signataires de la charte, à impulser, en lien avec les acteurs et notamment les CCAS et les CIAS, notamment la mise en place des commissions locales CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions) en vue de renforcer une intervention précoce auprès des ménages en situation d'impayés.

Concernant le renouvellement du règlement intérieur de cette CCAPEX, il s'agit de préciser son rôle, sa composition, son organisation et son fonctionnement. Rappelons aussi que la présidence est assurée conjointement par le Préfet et le Président du Département.

Chargée d'exercer une mission de coordination, d'évaluation et d'orientation de la politique publique de la prévention des expulsions locatives dans notre département, la CCAPEX est également chargée d'examiner et de traiter des situations individuelles de ménages menacés d'expulsion locative.

Aussi, compte tenu de la responsabilité de notre collectivité dans le cadre de ce plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et de son engagement depuis de nombreuses années dans le soutien des actions de prévention des expulsions, il est proposé d'intensifier la participation de notre Département en s'engageant davantage dès le premier impayé et en permettant la création et la gestion de CCAPEX locales, de coordonner les actions des acteurs sociaux dans ce cadre et d'autoriser le Président à signer les documents de la charte pour la prévention des expulsions et du règlement intérieur de la commission.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette charte ? Cela vous laisse de marbre. Très bien.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTES: Mme Muriel Lagorce, Mme Monique Lubin (2)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

C-3 APPUI A L'INGENIERIE TERRITORIALE ET AIDES AUX INVESTISSEMENTS – DISPOSITIF « VILLAGES D'AVENIR » (page 259 du volume 1) (Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ: Un nouveau dispositif d'Etat a été mis en place cet automne 2023. Un appel à candidatures a été annoncé et fait auprès des communes des Landes. Ce dispositif concerne les communes de moins de 3 500 habitants ou des groupes de communes de 2 à 8 communes, chacune faisant moins de 3 500 habitants.

Les communes avaient jusqu'au 15 octobre pour se manifester. Ce dispositif va permettre aux communes lauréates de bénéficier de l'ingénierie puisqu'au niveau du Département des Landes, un chef de projet va être recruté par la préfecture des Landes pour venir en soutien à chacune des communes lauréates. Le Conseil départemental souhaite s'associer à ce dispositif puisque, à terme, quand les travaux seront en cours de réalisation et de financement, nous serons cofinanceurs de ce dispositif. Il est précisé qu'à ce jour, les cofinancements sur ce dispositif « Villages d'avenir » s'inscrivent dans nos règlements départementaux ; il n'y a pas de fonds spécifique dédié au dispositif « Villages d'avenir », de même que pour l'Etat, nous sommes sur des fonds classiques style DETR. Donc, il n'y a pas de dispositif spécifique financier pour ces nouveaux projets.

Une première sélection a été réalisée par les services du Département et de la préfecture. C'est le pôle développement territorial qui intervient pour ce dispositif. De nombreuses demandes ont été formulées au niveau du département et il faut savoir que sur une candidature et un poste de chef de projet, il y aura entre 15 et 20 communes qui seront lauréates.

Le choix se fait par rapport à la maturité du projet. Il faut qu'il s'agisse de projets qui soient réalisés dans les deux ans, et identifient un réel besoin d'ingénierie pour certaines communes de petite taille. Les communes dotées d'ingénierie ne sont pas retenues. Et les thématiques qui sont privilégiées dans le cadre de candidatures sur les projets qui sont déjà bien avancés concernent l'habitat et le logement, la transition énergétique, le patrimoine, le cadre de vie, les services et commerces de proximité, les circuits courts alimentaires, la transition numérique, la transition écologique, la biodiversité, l'engagement citoyen.

Sur tous ces dispositifs-là et sur ces compétences-là, les projets seront retenus. Les communes seront informées de leur accès à ce dispositif et normalement, la Préfecture des Landes doit transmettre - au service national de l'ANCT je pense - les candidatures au 15 novembre 2023 pour des travaux qui devraient se réaliser sur 2024-2025.

Il vous est donc demandé sur cette DM2 d'accepter la participation du Conseil départemental au côté de l'Etat sur ce dispositif « Villages d'avenir ».

Monsieur le Président: Très bien. Vous n'êtes pas obligé de faire l'article du Gouvernement. C'est naturel. Comme on s'était associé au CRTE et aux politiques de « Petites villes de demain », c'est naturellement que l'on va aller vers les « Villages d'avenir ». Pour une fois, on va suivre l'exemple de l'Etat, c'est-à-dire que l'on ne va pas mettre de crédits supplémentaires. On va faire comme lui. Il fait beaucoup d'annonces, mais il y a peu d'argent derrière.

Du fait de participer, on sera associé au choix des 15 communes, entre 15 et 20 je crois, sachant qu'il y a un peu plus de 60 communes qui ont sollicité cette classification de « Villages d'avenir ». Comme vous l'avez bien expliqué, il y aura uniquement une personne recrutée pour les 15 communes. A 35 heures par semaine, je ne sais pas si elle va y arriver.

Sur le fait de s'associer dans le cadre de règlements départementaux, est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENTE: Mme Magali Valiorgue (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET ANNEXE PARL – BÂTIMENTS DURABLES (page 271 du volume 1)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ : Tout un programme Président, merci. Chers collègues, le rapport D1 dont le titre vient de vous être donné par le Président.

Un dossier relativement succinct pour cette DM2 puisqu'on prévoit une augmentation des dépenses de 551 000 € pour une baisse de recettes de 1 390 000 €, avec des ajustements sur les programmes d'infrastructures routières, l'adoption comme d'habitude de la DM2 du budget annexe du PARL, et des ajustements sur les programmes des bâtiments.

Tout d'abord le domaine routier départemental.

L'entretien courant du réseau routier. Vous avez le détail en annexe II. C'est une inscription complémentaire de crédits de 400 000 € pour assurer les commandes complémentaires passées auprès du PARL qui a augmenté les tarifs de ses prestations suite à la hausse de ses coûts de production.

Le point 2 concerne l'entretien programmé des infrastructures. Toujours le détail en annexe I, avec une inscription complémentaire hors AP de 120 000 € pour des travaux sur la RD 13 à Heugas. L'adoption d'une gestion pluriannuelle de cet entretien programmé par le vote de l'AP 906 qui sera une AP d'un montant de 10 M€. En créant cette AP, on peut donc désormais notifier nos marchés avant le vote des budgets primitifs votés en mars.

Le point suivant concerne toujours au titre de cette AP une inscription d'un crédit de paiement, le premier de 10 000 €.

Concernant les dépenses diverses de voirie, toujours en annexe I, un ajustement de crédits à la hausse de 106 000 €.

Concernant le développement du patrimoine départemental, les grosses opérations.

Deux opérations sur la RD 85 à Tarnos : tout d'abord la desserte du site de Safran avec un ajustement de crédit à la baisse de 70 000 €. Concernant la voie de contournement du port de Tarnos, la RD 85, un ajustement de crédit à la baisse de 1 575 000 €, et un ajustement de crédit en recettes à la baisse de 1 390 000 € en annexe V-3.

Concernant les aménagements de sécurité, ajustement de crédit à la baisse de 38 000 €.

Pour les accompagnements des communes et des EPCI, en matière de traverses d'agglomérations, une inscription d'un crédit de paiement global à la hausse de 174 000 €. On porte l'AP 885 à 2 779 500 €, soit + 870 000 €.

On ajuste également l'AP 823 et l'AP 780 respectivement à la baisse de 61 000 € et de 90 000 € à la baisse.

Concernant la Décision Modificative n°2 du budget du PARL, un ajustement des dotations aux amortissements, section d'investissement à la baisse de 7 212 €.

Quant à la section de fonctionnement, elle augmente de 161 703 \in avant tout et surtout à cause de la hausse des carburants et des fournitures de matériaux. Les deux sections s'équilibrent désormais à plus de 7 900 000 \in .

Il vous est donc demandé de délibérer sur cette partie du rapport avec, bien évidemment, toutes les précisions concernant les montants évogués dans les annexes jointes au dossier.

Le point IV, les bâtiments durables départementaux, un ajustement d'autorisations de programme pour 1 600 000 € et des ajustements de crédits de paiement pour 839 000 € sur 8 opérations : la rénovation de l'immeuble Poyferré, la création d'un centre de données numériques à Saint-Geours-de-Maremne, une restructuration des locaux de l'établissement adapté départemental, le « Campus Chacun sa vie, chacun sa réussite », la construction du Centre d'Exploitation de Saint-Martin-de-Seignanx, la Maison des sports, la construction du Pôle Image à Dax. Là, nous portons l'AP 749 à 1 670 000 € en hausse de 100 000 €.

Concernant la rénovation et la restauration des métairies du Domaine Départemental d'Ognoas, un ajustement des crédits de paiement sur l'AP 695, qui est l'AP pour les études du projet, de - $30~000~\rm C$ et l'AP 747 qui concerne les travaux, une augmentation de $185~000~\rm C$ de crédits.

Enfin, une hausse de 50 000 € sur des inscriptions budgétaires hors AP.

J'en ai terminé, Président, pour ce rapport D1.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme DURQUETY: Merci Président. Ce n'est pas une question, mais une remarque. On voit ici l'augmentation de l'AP qui concerne le Pont de Sorde. On était hier Président à l'inauguration de la première partie des aménagements autoroutiers à Orthevielle.

J'entends bien que tout le monde était là hier pour se féliciter – et vous l'avez rappelé – de ce qui se réalise aujourd'hui quand hier, ces mêmes personnes étaient très méfiantes et disaient que ces réalisations n'auraient jamais lieu. Et j'entends bien aussi mes collègues du territoire qui réclament toujours plus la présence du Département sur le territoire. On voit qu'au travers de ces deux investissements qui sont très importants pour la sécurité du territoire, indéniablement il fallait qu'ils aient lieu.

Cependant, autant pour le Pont de Sorde que pour les aménagements autoroutiers, la présence du Département est bien plus importante que celle d'autres collectivités, et on ne peut que s'en féliciter pour le territoire, mais c'est vrai que quelquefois j'attendrais un peu plus de reconnaissance de la part de tous les élus autour de nous. Merci.

M. GAUGEACQ: Merci Monsieur le Président. Une petite précision sur le programme des travaux sur le Domaine Départemental d'Ognoas. Comme cela a été présenté dans le rapport, ces travaux se font sur deux tranches et nous sommes actuellement fin 2023 sur la finalisation de la première tranche puisque 2 premiers gîtes vont être mis en location avant la fin de l'année et le reste des gîtes de la première tranche début 2024 et courant été 2024; les travaux de la deuxième tranche vont démarrer pour une livraison à l'automne 2025. Fin 2024, on aura une capacité de couchage d'environ 46 lits et à l'automne 2025, on passera à 60.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour ces interventions complémentaires au rapport qui a été présenté. D'autres interventions, non ? Je considère que le rapport est adopté ?.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorque, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Dominique Coutière (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-2 GESTION DOMANIALE (page 292 du volume 1) (Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ: Merci Président. Rapport D2 très court puisque ce rapport concerne l'acquisition d'une maison d'habitation à Larrivière-Saint-Savin pour un montant de 344 000 €. C'est une acquisition qui permettra de créer un site d'accueil et d'hébergement séquentiel ou permanent d'enfants et de jeunes majeurs relevant de l'aide sociale à l'enfance. La gestion de cet accueil sera confiée à l'association l'Escale qui bénéficie d'une autorisation d'établissement social telle que prévue par le code de l'action sociale et des familles.

Il vous est donc demandé d'approuver cette acquisition moyennant le prix de 344 000 € et de vous autoriser à signer l'acte notarié de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Cela fait suite à l'autre jour, où on était sur Grenade. Là, on est sur Larrivière-Saint-Savin. Cela poursuit le même objectif.

Des questions ? Toujours pas.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT: M. Dominique Coutière (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-3 AMENDES DE POLICE (page 295 du volume 1) (Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ: Pour 2023, la Préfecture des Landes nous a notifié il y a quelques semaines le montant de cette dotation qui s'élève à 1 314 410 €. Ce montant est exceptionnel puisque c'est un montant que nous n'avions jamais eu jusqu'à maintenant.

Je vous rappelle que cette enveloppe doit être intégralement consommée dans l'année. En cas de sous-consommation, pas de report de crédit l'année suivante : les sommes sont définitivement perdues. Or, nous avons reçu très peu de dossiers au titre des amendes de police de la part des collectivités pour cet exercice budgétaire 2023. Nous devons donc en premier lieu modifier le règlement d'intervention selon les modalités suivantes : abroger la délibération du 23 mars dernier et approuver les modifications concernant ce nouveau règlement proposé.

Pour 2023, il vous est proposé que ce soit l'Assemblée qui ait les compétences pour l'attribution des subventions au titre des amendes de police et non plus la Commission Permanente, tant pour les dossiers isolés que les dossiers globaux. Pour les projets dits isolés qui sont des projets ponctuels, le montant de la subvention sera désormais de 80% a maxima du montant subventionnable de travaux dans la limite d'un plafond de 50 000 €. Pour les projets globaux qui concernent plus des aménagements d'ensemble, le montant de la subvention maximale est porté à 125 000 €, et nous avons pris en compte tous les dossiers arrivés au Département avant le 30 juin 2023 et nous avons fait à plusieurs reprises des relances. Manifestement, beaucoup de collectivités n'avaient pas en projet des aménagements relevant des dépenses éligibles au titre de cette dotation.

Donc, il vous est demandé d'approuver le nouveau règlement évoqué à l'instant, d'approuver bien évidemment l'attribution de la dotation de 1 314 410 € pour 32 dossiers que vous avez en annexe du rapport, 644 516 € pour 26 dossiers isolés, 669 894 € pour les 6 dossiers globaux, là aussi en annexe.

Monsieur le Président: La pénurie des demandes fera le bonheur de ceux qui ont demandé. Vous savez que sur ce règlement, ce sont des directives très précises, c'est à dire que peu de travaux sont éligibles. C'est pour cela que cela réduit la possibilité de bénéficier de ces aides. Il faut rentrer dans les clous. Il faut avoir en tête que l'enveloppe va augmenter encore je pense pendant quelques années.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Dominique Coutière (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

D-4 AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE (page 302 du volume 1) (Rapporteur : M. MARTINEZ)

M. MARTINEZ: Comme vous le savez, le SYDEC assure le déploiement d'un réseau d'initiative publique de fibre optique pour le très haut débit internet dans le département des Landes. Le Département, aux côtés notamment des EPCI, finance les dépenses d'investissement et de fonctionnement mises en œuvre dans le cadre de ce déploiement par le SYDEC au titre de sa participation statutaire.

A cet effet, 480 000 € avaient été inscrits dans le budget 2023 lors de notre session du 23 mars dernier pour financer les dépenses de fonctionnement au titre de cette participation statutaire. Ces dépenses de fonctionnement portées par le SYDEC permettent d'assurer l'exploitation des infrastructures issues du transfert de compétence de certains EPCI qui s'étaient lancés dans l'aventure du très haut débit, et que le SYDEC avait récupérées suite à l'adhésion de ces territoires à la compétence numérique qui est donc assurée désormais par ce même SYDEC.

Ces dépenses de fonctionnement servent également à financer la location des infrastructures de réseaux, souvent propriété d'Orange, que nous utilisons pour le déploiement de la fibre sur ce réseau d'initiative publique. Je vous rappelle que nous avons l'obligation réglementaire de reprendre dès que c'est possible les infrastructures existantes pour le déploiement pour des raisons de calendrier de déploiement et aussi pour des raisons d'équilibre économique de l'opération.

Par conséquent, aujourd'hui le SYDEC loue certaines infrastructures à Orange pour assurer ce déploiement. Qui dit location dit versement d'un loyer du SYDEC au profit d'Orange. Or, la société Orange décide régulièrement et unilatéralement d'augmenter le tarif de location des infrastructures dont elle a la propriété. Nous étions à 0,374 € H.T/mois en mars 2022 par infrastructure. Nous sommes désormais un an plus tard à 0,62 € H.T/prise pour la location de ces infrastructures, une modeste hausse de 65,78% qu'Orange a bien du mal à nous justifier.

S'ajoute à cette hausse des tarifs de location bien évidemment le fait qu'il y a de plus en plus de prises construites, donc de plus en plus de locations par prise à payer. On est passé de 72 000 prises installées à 115 000 puisqu'à la fin de l'année, nous aurons terminé le déploiement du réseau d'initiative publique.

Une double contrainte qui explique cette hausse exponentielle de la location, ce qui entraine une hausse des dépenses de fonctionnement du SYDEC de 706 000 € et pour le Département, et c'est l'objet de l'inscription budgétaire, une augmentation de 180 000 € qui vient s'ajouter à la somme initialement votée au Budget Primitif en début d'année.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations complémentaires ?

On arrive au terme du déploiement numérique, c'est à dire les objectifs assignés aux deux opérateurs, à la fois le SYDEC et PIXEL sur le département des Landes, c'est-à-dire qu'ils vont avoir à la fin de l'année réalisé le nombre de prises. Il leur restera quand même à réaliser les prises qui sont intervenues postérieurement à la signature de la convention et qui sont liées à la croissance démographique. Il restera encore sur certains secteurs quelques prises à raccorder.

Vous avez dû voir cette semaine que l'ARSEP a sanctionné Orange dans le cadre des AMII, le dispositif qu'avait mis en place Nicolas SARKOZY dans à peu près une à deux villes dans chaque département. Dans les Landes, il n'y avait que Mont-de-Marsan qui bénéficiait d'un AMII. L'Etat avait demandé à Orange, en l'occurrence, de déployer le très haut débit dans l'agglomération du Marsan. Donc, au titre du travail sur ces AMI, Orange s'est vu infliger une amende de plusieurs dizaines de millions d'euros, 26 M€ je crois si je ne dis pas de bêtise, parce qu'ils ne respectent pas les engagements qui ont été pris. C'est quelque chose qui date de plus de 10 ans, c'était en 2011. Quand nous faisons à l'échelle départementale les comités de pilotage à la préfecture, chaque fois on constate qu'Orange n'avance pas. Il y a eu un signalement important auprès de l'ARCEP qui l'a sanctionné dans un premier temps ; il y a eu appel d'Orange et la sanction a été confirmée du fait du non-respect de ses engagements.

C'était pour compléter. Souvent, on nous parle du retard, mais enfin, ceux qui ont commencé il y a 11 ans n'ont toujours pas fini.

Monsieur MARTINEZ, je présume que vous voulez compléter.

M. MARTINEZ: Oui, compléter par rapport à cette augmentation exponentielle des tarifs de location. Il faut quand même aussi préciser qu'Orange au niveau du déploiement des infrastructures, dans le cadre des AMII, était extrêmement en retard. Nous avions pu en préfecture il y a quelques semaines, Président, constater l'incapacité chronique d'Orange à pouvoir donner un calendrier finalisé de déploiement des prises de fibre optique sur l'agglo du Marsan. Nous sommes partis beaucoup plus tard que l'année 2011 et nous avons terminé alors qu'Orange continuera encore à déployer sur l'agglo du Marsan. On ne peut pas dire qu'Orange soit un modèle de réussite économique en matière de déploiement.

Autre point d'importance aussi, cette augmentation de location des infrastructures est d'autant plus inacceptable qu'elle est décidée unilatéralement et que l'état des infrastructures Orange sur le département des Landes est dans un état déplorable. Nous allons au niveau de la commission numérique du SYDEC, mais également au niveau du SYDEC, et nous en parlerons – je vois Jean-Marc qui est vice-président à mes côtés –, demander à ce que cette hausse soit, non seulement stoppée, mais ramenée à des montants plus acceptables parce qu'on ne peut pas continuer à subir ces décisions qui n'ont aucun sens économique et aucun fondement économique puisque, je le répète, les infrastructures Orange sur le département sont dans un état pitoyable. Nous découvrons chaque jour des infrastructures de fibre optique qui sont en pleine terre, qui ne respectent même pas les plus élémentaires règles de sécurité et de technique, alors qu'il devrait y avoir des fourreaux ou autres. On trouve cela tout à fait inacceptable.

Donc, je pense que nous allons certainement aller vers des discussions houleuses mais constructives pour leur rappeler qu'il ne faut pas faire n'importe quoi avec le SYDEC.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Si vous êtes d'accord on adopte ce dossier ? [Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION:** 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-1 PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE ET LES PAYSAGES (page 307 du volume 1) (Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH: Merci Monsieur le Président. Je rappelle que le budget environnement incluant les dépenses de fonctionnement liées au SDIS et à la protection civile représente 36 426 404 €, donc plus de 8 M€ de dépenses d'investissement pour 1 950 000 € de recettes.

Cette DM2 concerne essentiellement des adaptations budgétaires en autorisations de programmes et crédits de paiement.

Pour la mise en œuvre du schéma départemental nature 40, deux sujets sont soumis au vote pour cette DM.

Pour conforter le réseau départemental des sites labellisés Nature 40, quelques adaptations en fonction des études ou travaux en cours avec nos partenaires. + 15 000 \in pour l'autorisation de programme 2023, subvention pour les espaces naturels sensibles, et un crédit de paiement global 2023 de - 60 000 \in . Par transfert, 3 000 \in aux associations pour l'entretien des sites.

Concernant la connaissance de la biodiversité, en fonction du programme porté notamment par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et le report d'études naturalistes en raison des intempéries, en maîtrise d'ouvrage départementale, - 40 000 €.

Pour les associations littorales, et notamment l'ADREMCA, ayant modifié leurs échéanciers de réalisation de projets, - 20 000 €, soit au global un crédit de - 60 000 €.

J'en ai terminé pour ce premier rapport, Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie.

Ce sont des adaptations budgétaires. Il n'y a pas de choses très fondamentales.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-2 PETIT ET GRAND CYCLES (page 310 du volume 1) (Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président.

Concernant le premier point, grand cycle de l'eau et l'espace rivière, afin d'accompagner les gestionnaires des milieux aquatiques et de tenir compte de l'avancée des programmes pluriannuels qui sont de plus en plus ambitieux compte tenu des obligations réglementaires, il vous est proposé d'augmenter l'autorisation de programme subventions rivières de 100 000 € pour la porter à 600 000 €, et de modifier l'échéancier des crédits de paiement en précisant que celui pour 2023 est inchangé et reste à 153 000 €.

Dans le deuxième point, il vous est proposé d'inscrire un crédit complémentaire de $54\,000\,$ € au titre de notre participation statutaire au profit de l'Institution Adour afin de tenir compte des actions menées, ce qui porte la participation du Département à $364\,000\,$ €.

Concernant le point n° 2 sur l'étude de faisabilité de pilotes pour le traitement tertiaire des micropolluants en sortie de station d'épuration, comme vous le savez, l'objectif de ce projet est multiple puisqu'il consiste à identifier les micropolluants rejetés dans le milieu naturel, à évaluer les éventuels effets toxiques sur le milieu récepteur via la réalisation de bioessais et à définir les traitements tertiaires qui permettront d'améliorer le taux d'abattement des micropolluants en sortie de station d'épuration.

Compte tenu de la nécessité de sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un dialogue compétitif pour la conception de ces pilotes et pour leur maintenance, et compte tenu du démarrage de la première campagne de mesure qui a débuté la semaine dernière et qui durera 3 semaines, il vous est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de $500\ 000\ \in$ pour la porter à $800\ 000\ \in$, de modifier l'échéancier des crédits de paiement en précisant que le montant pour le crédit de paiement 2023 est inchangé et est maintenu à $100\ 000\ \in$.

En conséquence, il vous est proposé pour cette DM2 en matière de petit et grand cycles de l'eau d'inscrire en dépenses un montant de 54 000 €.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des guestions sur ce dossier ?

M. LABRUYERE: Merci Monsieur le Président. Juste une interrogation sur l'évolution du budget pour les micropolluants. J'ai toujours trouvé que c'était une initiative intéressante de la part du Département de travailler sur ce dossier. J'aimerais quand même connaître un peu plus en détail, si vous l'avez, comment vont se répartir ces 500 000 € supplémentaires, qui sont une somme conséquente, et quelles sont les informations un peu plus précises que vous pourriez nous communiquer. Merci.

Mme BEAUMONT: Je ne vais peut-être pas vous donner le détail ; on verra avec les services. Ce qui est sûr, c'est que sur le projet tel qu'il avait été planifié au début, il y a une évolution qui a été faite sur le fait que l'on mette en place des pilotes – et ce n'était pas forcément budgétisé dès le début – qui se déplaceront avec différents traitements tertiaires et qui se déplaceront au cours d'une année sur trois stations d'épuration pour voir et pour évaluer l'effet de ces pilotes et de ces différents traitements sur les rejets. C'était une chose qui n'était pas forcément budgétée dans le plan initial.

Ensuite, il y a également des essais pour évaluer la toxicité sur le milieu naturel qui n'étaient pas forcément chiffrés concernant les bio-essais. Il y a des bio-essais qui sont en train d'être mis en place avec des gammares, qui sont des petites crevettes, qui vont être immergées pour voir l'effet chronique sur une certaine période.

Il y a également des analyses ponctuelles avec des prélèvements ponctuels en amont et en aval pour évaluer l'impact du rejet, et également des bilans de pollution sur une période de 24 heures ; tous ces impacts au niveau du milieu naturel n'étaient pas forcément chiffrés initialement.

Au niveau du détail, je pense que les services pourront vous les communiquer sans aucun problème.

M. DELPUECH: Pour compléter, sans données techniques parce que je n'ai pas la compétence sur les micropolluants, c'était simplement pour dire, comme on partait dans l'inconnu et vous l'avez dit et on l'avait dit en commission, on est en anticipation. On avait simplement ouvert une enveloppe budgétaire qui aujourd'hui est finalisée, une fois que les voyages en Suisse et les approches que l'on a faites auprès d'autres intervenants nous permettent d'affiner le programme.

Monsieur le Président : Initialement, on était uniquement sur des études de faisabilité et là, il y a une partie investissement sur les infrastructures. Peut-être que Lucie TAVERNE peut compléter pour expliquer ou illustrer ce qu'a très bien expliqué Patricia BEAUMONT.

Mme TAVERNE: Effectivement, tout cela fait suite au voyage en Suisse et surtout à la décision du comité de pilotage de partir sur la mise en œuvre concrète de ce qu'on appelle des pilotes modulables multi-filières qui vont permettre de tester différentes techniques en sortie de station d'épuration, de les coupler avec les analyses éco-toxicologiques qui vont mesurer l'impact sur le milieu naturel, tout cela pour répondre à des questions que se posent aujourd'hui les exploitants de stations, c'est-à-dire à quel coût en termes d'investissement, de fonctionnement, qu'est-ce qui fonctionne, est-ce que ce traitement est judicieux en période d'étiage uniquement ou est-ce que j'ai un intérêt à le mettre en place tout au long de l'année...

Donc, aujourd'hui, ce n'est plus 500 000 €, mais c'est la traduction de la décision du comité de pilotage de partir sur une mise en œuvre opérationnelle qui va se traduire avec la réalisation de deux pilotes qui vont être placés dans des conteneurs maritimes et c'est pour cela qu'on engage une procédure de dialogue compétitif parce qu'aujourd'hui, on a besoin de mener cette procédure qui est innovante pour pouvoir engager pleinement la suite sur le territoire.

En parallèle pour votre information, on intervient la semaine prochaine dans le cadre d'une journée technique micropolluants sur Limoges pour pouvoir aussi prôner la démarche qui est celle du Département en la matière puisque, encore une fois, sur les micropolluants au niveau réglementation, aujourd'hui rien n'est imposé et donc là, c'est aussi l'engagement du Département sur cette politique eau de pouvoir anticiper la réglementation, alimenter les débats et alimenter ce que pourrait être demain notre profil et l'action qui pourrait être la nôtre en la matière, en lien avec les exploitants.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que cela a répondu à vos attentes ?

M. LABRUYERE: Oui.

Monsieur le Président : Il y a des expérimentations qui sont menées je crois au Sud Gironde sur le Bassin d'Arcachon, où ce sont d'autres techniques qui sont employées. Là, on essaye d'expérimenter d'autres filières.

Sur ce dossier, est-ce que vous souhaitez qu'il y ait un vote [particulier] ? Non ? Très bien. [Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-3 - PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX (page 314 du volume 1)

(Rapporteur : Mme TOLLIS)

Mme TOLLIS : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, sur ce dossier, nous avons une inscription budgétaire en dépenses de - 416 250 €, qui se décompose en trois points.

1er point sur la lutte contre les pollutions, il s'agit du Syndicat Mixte du Littoral Landais. Au Budget Primitif de 2023, nous avons voté une participation statutaire du Département pour le nettoyage du littoral à hauteur de 755 000 €, sur une base de volume annuel collecté de 12 000 m³. Compte tenu de la collecte et du traitement de 2 205 m³ de déchets à fin juillet 2023, nous vous demandons de pouvoir modifier le montant de la participation prévisionnelle statutaire du Département et de passer de 755 000 € à 735 000 €, et de pouvoir inscrire en conséquence à la Décision Modificative un crédit de fonctionnement de - 20 000 €.

On va attendre dans les prochaines semaines de voir si, avec les différentes tempêtes, nous aurons un volume de déchets qui sera un petit peu plus conséquent, mais sachez que cela fait deux années consécutives que nous enregistrons un volume de m³ vraiment très faible par rapport aux autres années.

Le deuxième point, la gestion intégrée des espaces littoraux : nous avons des travaux de mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière. Cinq démarches de stratégie locale sont mises en œuvre sur le littoral landais. Trois sont définies comme prioritaires, notamment sur le territoire de Biscarrosse, de la Communauté de Communes de Mimizan, Soorts-Hossegor, Capbreton et Labenne, et ensuite, deux plus ciblées sur Vieux-Boucau et Moliets-et-Maâ.

Compte tenu des subventions attribuées, des sollicitations reçues et des programmes d'actions mis en œuvre ou à venir – certains vont prendre un peu plus de temps parce que d'autres études complémentaires sont demandées – nous vous demandons donc de modifier et d'inscrire en conséquence à la Décision Modificative un crédit de paiement 2023 de - 192 500 €.

Concernant le Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais « *Géolandes* », compte tenu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains programmes et, en particulier l'entretien des bassins dessableurs, les niveaux de remplissage des bassins ayant été faibles en 2023 du fait des faibles précipitations et de l'absence d'intempéries - cela risque d'être modifié avec les derniers jours d'intempérie -, le projet d'aménagement des abords de la fenêtre lacustre parentissoise du lac de Parentis-Biscarrosse (avec un décalage du calendrier prévisionnel d'achèvement des travaux rendu nécessaire), et le projet d'aménagement des abords de la fenêtre lacustre vielloise de l'étang de Léon, une révision de la répartition des crédits entre les exercices 2023 et 2024 est nécessaire ; par conséquent nous vous demandons d'inscrire à la Décision Modificative le montant de la participation statutaire de 2023 en fonctionnement, soit un crédit de -80 000 €.

Dernier point sur l'aménagement plan-plage lacustres et littoraux, nous vous demandons également de modifier les échéanciers prévisionnels, et d'inscrire en conséquence à la Décision Modificative un crédit de paiement de - 123 750 €, ce qui nous amène donc bien à une dépense globale de - 416 250 €. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTS: M. Jean-Marc Lespade (pouvoir de Mme Eva Belin), (2)

CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-4 DEVELOPPER LES ITINERAIRES DE RANDONNEE ET LA PRATIQUE CYCLABLE (page 318 du volume 1)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président.

Concernant le PDIPR, il s'agit d'un transfert de 60 000 € entre les dépenses pour travaux vers les dépenses d'entretien, notamment dues aux conditions climatiques.

Pour les quatre dossiers concernant le développement de la pratique cyclable, il s'agit seulement de retards sur ces projets qui ont pour conséquence d'inscrire - $410~000~\rm €~en$ dépenses.

Pour la Scandibérique, nous sommes en attente de certains EPCI afin d'harmoniser la signalétique sur ce parcours.

Pour la Voie Verte du Marsan et de l'Armagnac, nous venons de recevoir un avis de l'Etat sur notre projet de réfection d'un ouvrage d'art où sont présents des chiroptères. L'Etat nous demande des précisions et c'est en cours d'instruction par nos services.

Concernant la traversée du Marais d'Orx, des études de projets sont en cours par l'EPCI MACS et nos services doivent faire un point prochainement avec cette collectivité.

Enfin, sur l'ancienne voie ferrée Mont-de-Marsan – Hagetmau, une pause a été observée sur la période estivale.

Je vais profiter d'avoir la parole pour faire un petit point d'étape sur ce projet. Le démantèlement des équipements ferroviaires est en cours ainsi que le nettoyage des emprises. Ces travaux devraient prendre 8 mois et donc, nous conduire à mai 2024.

En parallèle, un bureau d'étude d'ouvrages d'art a été missionné afin de réaliser un diagnostic des différents ouvrages et proposer des petites et moyennes réparations qu'il conviendrait de réaliser afin de garantir leur pérennité.

D'autres bureaux d'étude seront désignés dans le courant du premier semestre afin de réaliser différents diagnostics, notamment amiante-plomb. Avant la fin de l'année, un marché sera lancé avec un bureau d'étude environnemental afin de nous guider sur les procédures à conduire et de réaliser un état des lieux sur la faune et la flore sur l'ensemble du trajet.

Pour rappel, l'objectif demeure l'ouverture d'un premier tronçon entre Mont-de-Marsan et Saint-Sever rive droite de l'Adour en toute fin de 2025.

J'en ai fini, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-5 TRANSITION ENERGETIQUE (page 322 du volume 1) (Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT: Merci Monsieur le Président. Avant d'examiner la délibération, je propose de faire un petit point d'avancée sur deux actions qui avaient été votées lors du BP 2023.

Le premier point concerne l'acquisition du logiciel pour le suivi des Plans Climat Air Energie Territoriaux, les PCAET. Cet outil a été sélectionné, et sera déployé d'ici la fin de l'année pour une mise à disposition gratuitement des EPCI qui sont engagés dans un PCAET.

Le second point concerne le cadastre solaire, qui je vous le rappelle est un outil qui sera mis à disposition gratuitement des Landaises et des Landais, que ce soient des particuliers, des industriels, des collectivités, et dont l'objectif est de qualifier le potentiel énergétique des toitures pour l'installation de photovoltaïque. Le marché a été attribué à la société CYTHELIA et le déploiement de cet outil est programmé pour le début de l'année 2024.

Donc, le premier point de la délibération concerne les mobilités.

L'évolution du parc de véhicules montre une forte augmentation des motorisations électriques qui devrait se poursuivre dans les années à venir, avec un prévisionnel de plus de 13 000 véhicules électriques en 2027 contre 2 365 en 2022. Pour répondre aux besoins futurs, 1 800 points de recharge supplémentaires seraient nécessaires sur notre territoire, dont un peu plus de 500 sur le domaine public.

Ainsi, un Schéma Directeur pour le déploiement des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (SDIRVE) a été élaboré par le SYDEC en collaboration avec 17 EPCI sur les 18 afin d'atteindre l'objectif fixé de 203 bornes sur le domaine public d'ici 2027. En fait, seule l'Agglomération de Dax n'a pas souhaité s'associer à ce déploiement.

Considérant la volonté du Département d'accompagner les collectivités impliquées dans ce déploiement afin de limiter leur reste à charge, il vous est proposé de participer à hauteur de 15 % de l'investissement qui s'élève au global à 4 134 000 $\$, et pour cela, il vous est proposé de voter une nouvelle autorisation de programme de 650 000 $\$ avec un crédit de paiement de 118 750 $\$ pour 2023.

Le second point concerne le développement des énergies renouvelables, avec un premier point sur l'expérimentation agrivoltaïque. Dans le cadre du projet de réalisation de pilotes agrivoltaïques sur le domaine privé du Département, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé. Je vous rappelle les deux pilotes. Le premier est situé sur le Domaine départemental d'Ognoas, pour une expérimentation sur la vigne, et le second pilote sera réalisé sur une propriété du Département à Haut-Mauco pour expérimenter tout ce qui est grandes cultures.

Concernant cet AMI, parmi les documents qui étaient mis à disposition des porteurs de projets, il y avait la position du Département sur l'agrivoltaïsme ; tous les candidats qui ont répondu à cet Appel à Manifestation d'Intérêt ont répondu en respectant les différents points de notre position.

Nous avons reçu sept offres. Les candidats sélectionnés ont été auditionnés en interne et une présentation du rapport d'analyse des offres a été faite en commission intérieure environnement du 3 novembre.

Ainsi, considérant l'état d'avancement de la démarche et le travail d'analyse des offres mené finalement en interne, sans recourir à l'appui d'un prestataire extérieur comme il avait été envisagé, il vous est proposé un ajustement de crédit de -15 800 €.

Le point B concerne le projet houlomoteur. Notre groupement landais travaille actuellement sur l'établissement d'une convention avec le CEREMA pour bénéficier d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le but d'établir un cahier des charges pour la consultation des entreprises afin de caractériser les zones prédéfinies. Il vous est donc proposé de maintenir le montant global de l'autorisation de programme à 1 200 000 €, et de modifier l'échéancier prévisionnel en diminuant le crédit de paiement 2023 de 80 000 € pour le porter à 20 000 €. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Non ? c'est clair pour tout le monde ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-6 DECHETS (page 326 du volume 1) (Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH: Monsieur le Président, cette DM est l'occasion de rappeler dans ce rapport le contexte compliqué de réduction, élimination et valorisation des déchets par rapport au plan régional, avec des objectifs de réduction, et d'exigences réglementaires, concernant notamment les unités de valorisation énergétique et organique, avec pour conséquence une forte augmentation des coûts de traitement, différente selon les territoires.

Les cinq syndicats landais de gestion et traitement des déchets se sont rapprochés du Département pour étudier techniquement la création de nouvelles capacités de traitement, et ce également en lien avec Bil Ta Garbi, le syndicat mixte de Bayonne, des Pyrénées-Atlantiques. Le manque de capacité a été estimé de 20 000 à 33 000 tonnes de déchets à l'horizon 2030. Ce sera l'objet d'ailleurs d'une prochaine réunion avec tous les syndicats concernés, nos élus et nos services.

La décision pour cette DM concerne l'accompagnement des structures intercommunales compétentes pour l'aide à la prévention et la collective sélective. + 97 500 € de crédit de paiement 2023, le montant de l'autorisation de programme passant à 825 000 €.

Est également concerné le secteur de la prévention des déchets auprès des acteurs publics de la restauration collective et au sein de l'administration, avec un petit ajustement de - 18 200 €, au vu de l'avancement du plan alimentaire départemental territorial « Les Landes au menu !».

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-7 AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE (page 329 du volume 1) (Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH: Le premier sujet concerne l'action en faveur du développement durable et le partenariat 2024 avec le CAUE des Landes. Je le rappelle, cette association départementale est chargée de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Elle a un rôle de conseil, d'information et de sensibilisation. Elle permet de mieux concilier les intérêts de l'aménagement avec ceux du patrimoine et de l'environnement. Le partenariat doit être renouvelé dans une convention d'objectifs courte du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025. Cela va nous permettre de poursuivre la réflexion sur le taux de la taxe d'aménagement reversé au CAUE par le Département au vu de sa situation financière que l'on peut qualifier de favorable. Cette part est actuellement de 0,3 % sur un taux global de 2,5 %. Pour être applicable en n+1, un nouveau taux devra être voté avant le 30 juin. Je rappelle aussi qu'il y a un seuil garanti de 900 000 € au profit du CAUE.

Une nouvelle convention 2025-2028 vous sera proposée à l'issue de cette année de réflexion. Pour l'heure, il vous est demandé d'approuver le renouvellement du partenariat de février 2024 à fin janvier 2025 réaffirmant les missions du CAUE et ce, cela a été rappelé ici dans cet hémicycle, dans le contexte de la publication de l'Atlas des Paysages qui est mis en ligne, je le rappelle, depuis le 17 octobre 2023 et qui est à la disposition de tous. C'est un travail considérable porté par la Direction de l'Environnement et tous les services, qu'il faudra faire vivre et présenter sur les territoires.

Le deuxième sujet aborde la sensibilisation aux enjeux du développement durable. Le Département en maîtrise d'ouvrage accompagnait cinq collèges test sur le volet usage et comportement relatif à l'eau et à l'énergie pendant l'année scolaire 2022-2023, avec un suivi sur les deux prochaines années scolaires. L'objectif est d'embarquer les 34 collèges publics restants sur la période 2023 à 2028, soit environ 11 à 12 collèges par an pour un objectif de 10 à 15 % d'économie par an sur l'énergie. Vous avez dans votre document un tableau de planification qui est en annexe.

On vous propose, pour un coût prévisionnel global de 500 000 € H.T, un crédit de 80 000 € et ce, par transfert sur cette DM2. En outre, il vous est demandé de prendre acte qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt pourrait être mené à destination des associations du territoire pour ce qui concerne les animations à destination des élèves et usagers des collèges.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Sur ce dossier,.... oui ? Mme DEGOS.

Mme DEGOS: Effectivement, l'Atlas des Paysages a été mené à son terme et a été présenté récemment, mais je vous engage tous en tant qu'élus à aller sur le site et vous imprégner de la masse d'informations qu'il y a sur notre territoire des Landes, sur l'histoire de ces paysages, sur la façon dont ils ont été construits et ce qui est intéressant effectivement, c'est, à travers ce partenariat de convention avec le CAUE, d'accompagner au mieux les acteurs publics que nous sommes pour prendre les meilleures décisions possibles concernant l'urbanisme de notre département, et de vous accompagner en mettant en place des actions de sensibilisation et de formation lors de l'élaboration par exemple de vos PLUi ou PLU, et de faire au mieux pour que la plupart de nos paysages soient quand même préservés ; parce que ce qui fait la renommée de notre département, c'est à la fois son patrimoine naturel et, je crois, la qualité de ses paysages qu'il faut continuer à préserver.

Le CAUE s'engagera évidemment à accompagner au mieux les collectivités, et je rappelle également que ses conseils sont gratuits, autant pour les collectivités locales que pour les particuliers qui ont des projets de construction ou de rénovation.

Monsieur le Président : Merci beaucoup pour cette promotion gratuite. Pas pour le Département mais bon Pas d'autres observations sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

E-8 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (page 341 du volume 1)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS: Il s'agit aujourd'hui d'examiner la subvention départementale exceptionnelle 2023 au profit du SDIS des Landes. Je vous rappelle que l'année dernière, le 21 octobre 2022, nous avions approuvé un soutien exceptionnel de 2 100 000 € pour faire face aux augmentations de dépenses liées, en particulier, aux feux de forêts de l'été 2022. Souvenez-vous en. Je pense que certains dans la salle ont été fortement concernés.

Cette aide exceptionnelle est venue en complément de la dotation départementale annuelle de 22 039 993 €.

En effet, il faut se souvenir que l'extrême sensibilité du massif et le niveau de risque très élevé a nécessité une mobilisation exceptionnelle des sapeurs-pompiers autant professionnels que volontaires. Des gardes casernées avaient été mises en place et cette couverture opérationnelle avait permis une réactivité du SDIS et un maintien pendant de nombreux jours des effectifs nécessaires sur chacun des feux fixés.

Au regard de la nécessité pour le SDIS des Landes d'assurer des dépenses supplémentaires post incendies 2022 sur l'exercice 2023, des mesures intervenues courant 2022 telles que la revalorisation du point d'indice, au regard également du contexte exceptionnel et du fort enjeu relatif à la protection de la forêt assurée par le SDIS des Landes et aux autres missions de service public qu'il assume au quotidien, je vous propose d'approuver un soutien exceptionnel au titre de 2023 pour le SDIS d'un montant maximum de 460 000 \mathfrak{C} , que cette subvention exceptionnelle vient en complément de la dotation départementale annuelle de 23 362 394 \mathfrak{C} , et porte ainsi notre enveloppe départementale à hauteur de 23 822 394 \mathfrak{C} et donc, d'inscrire un crédit de 460 000 \mathfrak{C} à la Décision Modificative 2023, et de préciser que cette aide exceptionnelle sera à hauteur du montant des dépenses réellement réalisées.

Je vous rappelle également que le Département des Landes participe pour deux-tiers au budget de fonctionnement du SDIS et que l'on est un des Départements français apportant un montant de participation parmi les plus élevés en pourcentage.

Monsieur le Président : Sur ce dossier, est-ce qu'il y a des questions ? Comme vous l'avez bien précisé, cette subvention ne sera versée, comme celle de l'année dernière d'ailleurs, qu'au prorata des dépenses réellement enregistrées.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

F-1 AGRICULTURE ET FORÊT (page 346 du volume 1) (Rapporteur : Mme DEGOS)

Monsieur le Président : Je vous demanderai d'aller un tout petit plus vite si cela ne vous dérange pas.

Mme DEGOS: Merci Président. Le dossier en lui-même n'est pas très long, mais je veux juste faire un tout petit point rapide sur l'actualité agricole. Vous dire que les cultures sont quasiment rentrées, que le niveau des rendements est revenu à la normale par rapport à l'année 2022 qui était très en baisse. Pour les vendanges, vous rappeler une baisse de volume de 30 % par rapport à la normale, principalement due au mildiou, conséquence du climat chaud et humide. En Tursan, la qualité devrait être au rendez-vous, mais le volume vendangé ne permettra pas de reconstituer les stocks perdus pendant les dernières années et on estime que sur quatre années, on est à une année et demie de vendanges perdues.

Un petit point sur la maladie hémorragique épizootique, la MHE dont on parle beaucoup. Je vous rappelle que ce virus n'est pas transmissible à l'homme, mais qu'il est transmis aux ruminants, en particulier par un petit moucheron. Cette maladie en France a été détectée le 19 septembre 2023 par deux foyers dans les Pyrénées. Il est dû principalement au réchauffement climatique avec l'arrivée de ce moucheron qui venait des pays plus chauds. Au 2 novembre, on a 2 136 foyers en France, soit une explosion, et dans les Landes, à peu près 100 cheptels impactés. Donc, avec des inquiétudes sur les exportations de veaux et broutards. Je vous rappelle que le Ministre est venu le 2 novembre dernier dans les Pyrénées, et a annoncé un plan de soutien et donc, nous serons attentifs aux mesures qui seront déployées à ce sujet.

Concernant le rapport du jour, le premier point, c'est l'évolution du cadre juridique d'intervention du Département en agriculture et forêt. Je vous rappelle que pour intervenir en agriculture et forêt depuis la loi NOTRe, nous devons nous appuyer sur des régimes d'aides d'Etat applicables aux secteurs agricole et forestier, et également sur une convention avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Les textes relatifs aux régimes d'aides d'Etat ont expiré fin 2022, sont remplacés depuis le 1^{er} janvier 2023 par des lignes directrices concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier.

Donc, on va vous demander de valider l'utilisation des nouveaux numéros pour les régimes exemptés de notification qui sont dans l'annexe II, et de donner délégation à la CP pour valider les nouveaux numéros pour les régimes en attente d'approbation par la Commission européenne.

Il vous est également proposé d'approuver les termes de la nouvelle convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture pour la période 2023/2028. Vous les trouverez en annexe III.

2023 est la première année concernée par les modalités d'application des aides au titre du FEADER. Il est donc proposé à l'Assemblée départementale d'approuver les termes de la convention de paiement entre l'ASP et le Département des Landes, convention présentée en annexe IV.

Enfin, pour certains appels à projets régionaux qui ont été publiés après le BP et la DM1, il s'agit de vous proposer de modifier les articles 3 et 15 du règlement d'intervention du Conseil départemental en agriculture, et vous avez les détails en annexe.

Le point 2 concerne le projet de réseau de chaleur à partir de l'utilisation de la biomasse bois au niveau de la Communauté de Communes de Chalosse Tursan. Cette communauté de communes souhaite se doter d'un réseau de chaleur à partir de l'utilisation de biomasse bois. Ses collectivités vont donc faire appel au CNPF pour mener une action d'animation auprès des petits propriétaires privés pour les accompagner et mobiliser une partie des bois disponibles.

Donc, il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le principe d'une aide départementale pour permettre au PETR Adour Chalosse Tursan et à la Communauté de Communes Chalosse Tursan pour mener à bien leur projet de réseau de chaleur, d'inscrire un crédit de fonctionnement de 11 000 €, de donner délégation à la CP pour définir les conditions et les modalités d'attribution ainsi que son montant définitif.

En dernier point, ce sont des ajustements budgétaires. Il vous est proposé d'inscrire par transfert un crédit complémentaire de 20~000 € pour la filière kiwis ; d'inscrire par transfert un crédit complémentaire de 100~000 € pour les dossiers concernant les études sur le renforcement de la ressource en eau superficielle ; et enfin, de porter l'AP 899 pour la transformation des productions et ventes à la ferme 2023 à hauteur de 82~600 €, soit au total une inscription budgétaire de 11~000 €.

Monsieur le Président : Je ne ferai pas de commentaires inutiles ; on perdrait du temps. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Non ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTES: Mme Muriel Lagorce, Mme Sandra Tollis (2)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

F-2 DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS (page 478 du volume 1) (Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ: Merci M. le Président. Le compte rendu de la commission de surveillance et de gestion du 19 octobre au niveau de la DM vous est présenté dans ce rapport.

Il vous est demandé d'adopter cette Décision Modificative qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à $43\,000\,\in\,$ pour la section de fonctionnement, $16\,400\,\in\,$ pour la section d'investissement. Je ne reviens pas sur les détails, vous avez tous les chiffres dans le rapport.

Il vous est demandé de valider une prise en charge de frais pour les ateliers des animations de la communication pour la journée portes ouvertes qui aura lieu demain, le 11 novembre 2023. C'est une journée traditionnelle qui se déroule durant la période de distillation qui cette année s'étend du 2 au 20 novembre. Le choix du samedi est lié au fait que lundi 13, il y a le concours des armagnacs landais au domaine d'Ognoas et donc, deux manifestations de cette ampleur simultanées nécessitent un jour entre les deux pour préparer la fin de l'une et le début de l'autre.

Il y aura donc le concours des armagnacs landais le 13 novembre, c'est à dire lundi prochain.

Le troisième point concerne les tarifs qu'il vous est proposé d'adopter dans le catalogue qui est fourni dans ce rapport qui concerne des produits vendus au Domaine, que ce soient les coffrets, des armagnacs ou des produits spécifiques tels que des verres qui sont de nouveaux produits. Vous avez tout le détail dans le rapport avec l'ensemble des produits et les tarifs proposés.

Le quatrième point concerne les Gîtes de Chauron et Pasquet. Je ne reviens pas sur les échéances de mise à la location. Dans ce rapport, il vous est demandé de renouveler l'adhésion à Gîtes de France puisque le Département adhère depuis 2006 au réseau Gîtes de France pour la gestion des gîtes de Chauron et Pasquet. Ce sont les deux gîtes qui seront ouverts à la location dès le début de l'année 2024. Il vous est donc demandé d'accepter un renouvellement d'adhésion pour l'année 2024 au réseau Gîtes de France et par la même occasion, d'approuver les mandats de commercialisation ainsi que les tarifs qui sont établis à la semaine et qui sont présents dans ce rapport.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Vous avez tous compris qu'il fallait que vous alliez demain à la journée portes ouvertes pour la distillation.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme

Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (28)

ABSENTES: Mme Muriel Lagorce, Mme Sandra Tollis (2)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

F-3 SOUTIEN EN FAVEUR DES PRODUCTEURS LANDAIS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

(Rapporteur: Mme DEGOS)

Mme DEGOS: Il n'était pas dans le « gros rapport ». Je vais faire un résumé succinct.

Je vous rappelle que notre Département compte 437 producteurs en agriculture biologique pour 15 241 ha certifiés. Il faut savoir qu'en 2022, nous avons eu 43 arrêts de production contre 38 nouveaux producteurs seulement installés et sur les 7 premiers mois de 2023, nous avons 21 nouveaux producteurs, mais 26 arrêts. En deux ans, nous avons quand même perdu 10 producteurs.

La surface « déconvertie » en 2022 est estimée à 1 000 ha.

Le chiffre d'affaires de l'agriculture biologique en France est en baisse en GMS de 1,5 %, de 12 % en magasins spécialisés.

Sur le plan d'aide d'Etat, 44 exploitations landaises, soit seulement 10 %, ont déposé un dossier pour l'aide mise en place par l'Etat.

Donc, nous vous proposons de valider le principe d'un soutien du Département des Landes aux producteurs en agriculture biologique impactés par la crise actuelle - les modalités du dispositif sont en cours de définition avec les acteurs de la filière -, de baser ce soutien sur le règlement des minimis, d'inscrire les crédits correspondants lors du vote du Budget Primitif 2024 et de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les modalités du soutien.

Il faut quand même savoir qu'il y aurait une stabilité sur le premier semestre 2023 sur les circuits de commercialisation, qui tendrait à montrer que le pas marqué par l'agriculture biologique au niveau de la consommation est peut-être en train de se résorber, mais il faut quand même que nos producteurs continuent à produire de l'agriculture biologique. C'est pour cela que l'on vous propose ce soutien.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des questions sur ce projet de soutien à l'agriculture biologique ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris,

Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (30)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

G-1 ATTRACTIVITE TERRITORIALE ET TOURISTIQUE (page 6 du volume 2) (Rapporteur : M. GAYSSOT)

M. GAYSSOT : Merci Président, chers collègues.

En liminaire, je voulais attirer votre attention sur un fait, Monsieur le Président. Vous m'avez honoré de vous représenter, ce mardi 7 novembre, en qualité de membre jury de la 12ème édition du concours national grand prix de l'innovation et de la construction durable et cadre de vie, portée par notre technopôle DOMOLANDES.

En liminaire de cette séance, nous avons rendu un vibrant hommage au très regretté Jean FONE TCHOURA qui est le fondateur, au côté de feu Henri EMMANUELLI, de ce grand rendez-vous national de l'innovation et de la construction durable. Après avoir étudié l'ensemble des dossiers, nous avons remis un prix de l'innovation à la société landaise UNELO à Seignosse, solution de revêtement extérieur à base de sédiments de dragage et qui travaille intimement avec MATERRUP, autre lauréat de ce même concours pour créer un liant. Le grand prix de l'innovation a été attribué à une société qui n'est pas landaise WASTE IN PEACE pour ses compresseurs de déchets, ce qui permet d'éviter plus de deuxtiers de tournées des camions de ramassage des déchets.

C'est dans ce contexte afin de répondre au défi des exigences économiques et écologiques que ce grand concours prix de l'innovation de la technopôle landaise DOMOLANDES a été créé. Il y a quelques semaines, nous avons pu visiter l'usine d'un ancien lauréat de ce concours MATERRUP qui a pu créer son usine grâce à notre concours.

Monsieur le Président, chers collègues, sur l'attractivité territoriale, il s'agit uniquement de soumettre à votre vote des ajustements budgétaires.

Sur le programme n° 751 immobilier d'entreprises 2021 : un crédit de paiement 2023 complémentaire de 266 000 €.

Pour l'autorisation de programme n° 743, « projet restaurant interentreprise Tarnos », d'ajuster un crédit de paiement de - 250 000 € et d'ajuster le programme n° 802 « immobilier d'entreprises Industrie » à - 16 000 €.

En fonctionnement, l'inscription de crédits au titre des subventions économiques - communes : + 4 080 \in , et au titre des participations statutaires aux Syndicats Mixtes : - 146 275 \in .

Attractivité touristique, ajustement budgétaire en investissement, programme n° 820 « *tourisme 2022* », il vous est proposé l'inscription d'un crédit de paiement 2023 à hauteur de 20 000 €, ainsi que de procéder à un ajustement de crédit de paiement 2023 à - 20 000 €, et en fonctionnement, de procéder à un ajustement (Syndicats Mixtes, participations statutaires) : - 79 580 €.

le vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Toujours pas.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M.

Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (30)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

G-2 RAPPORTS D'ACTIVITES DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES (page 6 du volume 2) (Rapporteur : M. MARTINEZ)

Monsieur le Président : C'est le morceau de bravoure annuel d'Olivier MARTINEZ. Tous les autres ont des dossiers qui sont relativement brefs et ils prennent largement le temps de les présenter et M. MARTINEZ a un dossier qui est plus qu'épais et c'est lui qui va faire le plus rapidement possible.

M. MARTINEZ : ne me tentez pas Président... .888 pages. Je désespère auprès de notre DGS d'avoir enfin un rapport qui soit moins conséquent chaque année, mais on n'y arrive pas.

Je vais essayer de faire vite pour ce dossier qui concerne le rapport sur les SPL et les SEM dans lesquelles nous sommes engagés statutairement au niveau du Département.

Concernant tout d'abord la SATEL, les faits marquants de l'année, une très bonne année 2022 qui a été marquée par la poursuite de la commercialisation soutenue de nombreux terrains dans les zones d'activités dans le cadre des concessions d'aménagement qu'on nous a octroyées. On a une baisse conséquente de l'endettement et il faut noter aussi en 2022 la création de la foncière de revitalisation VITALANDES qui a été créée par signature des statuts par les trois actionnaires (puisque nous avons la SATEL, la Banque des Territoires, mais également le Crédit Agricole). Nous avons signé les statuts le 30 mai 2022. Nous avions augmenté le capital social de la SATEL de manière à ce que nous puissions par transfert transférer ces capitaux supplémentaires pour la constitution du capital initial de VITALANDES.

Pour la SATEL en 2022, le bénéfice est de 223 754 €, en légère baisse de 4 %. On a un chiffre d'affaires qui augmente fortement de plus de 45 %. Le chiffre d'affaires, c'est avant tout et surtout, je viens d'en parler, la commercialisation des terrains dans les opérations d'envergure sur les concessions d'aménagement qu'on nous a octroyées. Les stocks et encours de production mécaniquement baissent également puisqu'on vend, on commercialise beaucoup de terrains et on viabilise beaucoup moins aujourd'hui.

Donc, l'endettement est à la baisse également à 6,5 M€, en baisse de 12 %. A noter aussi que l'intégralité des emprunts sont garantis par les collectivités ou les concédants qui nous soutiennent et qui nous font confiance dans les différentes opérations.

Tous les comptes rendus d'activité des collectivités qui font confiance à la SATEL ont été approuvés et enfin, je tiens à vous rappeler qu'en 2022, la SATEL a notifié 670 marchés pour un montant de 32 M€. Une précision par rapport à ces 32 M€, 70 % des marchés sont octroyés à des entreprises du département des Landes.

Concernant ENERLANDES, les faits marquants pour l'année 2022, comme d'habitude un bénéfice qui « tangente » le demi-million d'euros. A noter le positionnement d'ENERLANDES dans la constitution d'une SAS d'énergies renouvelables, la SAS ENR Adour pour l'installation de centrales photovoltaïques flottantes sur 22 retenues d'eau servant au

soutien d'étiage en partenariat avec l'Institution Adour, les SEM 40, 64, 32, SERGIES et les fonds régionaux de soutien aux énergies renouvelables des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La puissance installée prévue est de 36 MWc. On interviendrait à hauteur de 7,5 % du capital à constituer de la société.

Positionnement d'ENERLANDES pour 3 Appels à Manifestation d'Intérêt lancés par Alliance Forêt Bois avec les SEM 33 et 47, la Communauté de Communes Landes Nature et la commune de Saint-Vincent-de-Paul (pour cette commune aux côtés de SERGIES).

Concernant le bénéfice, je vous en ai parlé, cela « tangente » le demi-million d'euros. Nous avons un chiffre d'affaires de 2,5 M€, une dette en forte baisse de 4 M€. Elle est en baisse de 26 %. Pas de difficulté au niveau de la trésorerie. Nous avons donc décidé au Conseil d'Administration d'ENERLANDES, comme chaque année, de verser des dividendes aux actionnaires pour un montant global de 98 280 €, l'actionnaire principal étant le Département. Nous avons donc une recette de 70 650 € au titre de cette remontée de dividendes.

A noter aussi pour les années à venir que l'on va privilégier la recapitalisation d'ENERLANDES afin d'anticiper d'importants investissements dans les 3 à 5 années à venir. Je viens d'en évoquer quelques-uns et cette trésorerie sera la bienvenue en temps et en heure.

Cette recapitalisation passera notamment par le retrait du Département de la SEM d'énergie GES. Nous avons engagé la procédure de vente de gré à gré de nos actions aux actionnaires qui potentiellement au sein de GES seraient intéressés. Le produit de la vente de nos actions de gré à gré au sein de GES servira intégralement à recapitaliser ENERLANDES puisque nous quittons un domaine où il y a avant tout la production d'énergie fossile pour réorienter ces capitaux vers ENERLANDES avec la production d'énergie décarbonée.

GASCOGNE ENERGIE SERVICE. Là aussi un bénéfice en 2022 de plus de 120 000 €. Il n'y a pas de distribution de dividendes sur cette société. Un chiffre d'affaires en hausse de 4,08 % malgré une baisse importante de la vente du gaz naturel et du gaz propane. Une baisse importante également de l'endettement puisqu'il est désormais de 3,3 M€ en baisse de près de 200 000 €. Un compte de résultats en baisse, mais qui reste positif à 125 000 €. Rien de particulier à dire de plus pour GES.

Concernant DOMOLANDES, technopôle dédié à l'innovation et à la construction durable, les faits marquants : une montée en puissance du technopôle puisque nous accueillions il y a deux ans 35 sociétés au sein du technopôle. En 2022, il y avait 42 entreprises avec un taux d'occupation de près de 100 %. A noter la création d'un laboratoire de recherche intégrant un projet de recherche universitaire, industriel, digital et cadre de vie et enfin, l'achèvement de la réalisation de la première phase de l'opération Ecocampus.

Le bénéfice de DOMOLANDES est à 37 000 €, en hausse de 23 %. Les produits d'exploitation sont stables. Les charges d'exploitation tout autant. Rien de particulier à évoquer. L'excédent brut d'exploitation est en augmentation parce qu'il y a une hausse de la redevance de la délégation de service public de plus de 70 000 €, qui a été validée l'année dernière en 2022. Donc, le résultat est de plus de 30 000 €.

A noter que ce résultat est en augmentation malgré le transfert vers HUBICS d'une partie des activités qui étaient jusque-là dévolues à DOMOLANDES (puisque HUBICS a été créée pour reprendre une partie des activités qui étaient jusqu'alors au sein de DOMOLANDES).

HUBICS, là-aussi, c'est une société créée en 2019 à l'initiative de la SPL DOMOLANDES. C'est une société qui développe des concepts de modélisations numériques de bâtiments et d'espaces de construction virtuelle. Hébergée dans les locaux de DOMOLANDES, la société HUBICS a été transférée en 2022.

Les faits marquants pour 2022. On a eu une centaine de projets traités. On a eu des commandes supérieures aux objectifs fixés puisqu'on a eu 50 000 € de chiffre d'affaires

supplémentaires par rapport au business plan, ce qui fait que le résultat est positif. Le chiffre d'affaires est en progression pour un bénéfice de 20 874 €.

La SOGEM, la société de gestion de la station de Moliets qui exploite les équipements sportifs et de loisirs de la commune de Moliets dans le cadre d'une délégation de service public passée avec le Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ. A noter que l'exploitation se traduit chaque année par le versement d'une redevance annuelle de 160 000 € dans le cadre d'une convention de délégation de service public qui est la raison d'être de l'existence de la SOGEM qui emploie 25 personnes. Cette convention de délégation de service public courait jusqu'en 2022. Elle a été prolongée jusqu'en 2023 afin de favoriser la transition vers un nouveau mode de gestion de ses activités. La procédure est en cours Monsieur le Président.

Les faits marquants pour l'année 2022 : un chiffre d'affaires en forte augmentation de + 353 000 €. Un résultat net comptable en forte augmentation également à + 57 000 € au niveau du bénéfice. Je viens d'évoquer la convention de délégation de service public qui va faire l'objet d'un renouvellement. La consultation en cours pour les 20 prochaines années. La date de limite de dépôt des offres est prévue pour le 13 novembre 2023 ; donc très bientôt. L'endettement de la société est en baisse de près de 30 %, à 261 000 €.

Concernant la SEIPA, Société Publique Locale d'Exploitation des Intérêts de Port d'Albret créée en 2014, les faits marquants : contrairement à la SOGEM, une baisse du chiffre d'affaires, une baisse de la fréquentation des cours de golf. En miroir, une baisse de la redevance versée au syndicat intercommunal du Port d'Albret puisque cette redevance n'est que de 50 653 € cette année au lieu de 132 622 € en 2021. A noter une forte augmentation malgré tout des investissements. Nous sortons un bénéfice, léger, de 4 653 €, en forte baisse puisqu'il était de plus de 63 000 € en année 2021. Rien d'autre de particulier à noter sur ce dossier.

Enfin, XL Autonomie. Je ne reviens pas sur la partie qu'a évoquée Monique LUBIN au premier rapport A-1 en tout début de session. Cela a été créé en 2019 avec la Poste et le Conseil départemental. C'est une société qui s'est vu attribuer un contrat de délégation de service public dénommé « Vivre à domicile ». Concernant 2022, on a toujours des pertes qui sont en diminution puisque la société malgré tout monte en puissance grâce à la hausse des abonnements, puisque nous avons beaucoup plus de personnes qui aujourd'hui font appel à ces services. On a une augmentation du nombre d'usagers qui est au-delà de 500 personnes. On sait qu'à terme, au-delà de 500 personnes, on peut équilibrer les comptes de la société. C'était prévu dans le business plan, on savait que pendant quelques années ce serait déficitaire. Parallèlement à cela, on a un développement du réseau des prescriptions auprès des CCAS et des CIAS landais. La prolongation du contrat de DSP jusqu'en décembre 2024, Monique en a parlé tout à l'heure et je n'y reviens pas, pour intégrer une nouvelle SEMOP à compter du 1er janvier 2025. Les produits d'exploitation augmentent parce que nous avons plus de souscripteurs, de plus de 23 %. Les charges d'exploitation elles aussi augmentent. C'est mécanique parce qu'il faut bien proposer les prestations de services à ces 553 usagers qui aujourd'hui utilisent le service. Ils n'étaient que 340 usagers l'année précédente. Le chiffre d'affaires est à 54 000 €. Le résultat net est toujours déficitaire, mais il s'améliore.

J'en ai terminé, Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. J'espère que tout le monde a retenu tous les chiffres des différentes sociétés. On ne vous les redemandera pas.

C'est le bilan 2022 de ces sociétés qui était présenté. Est-ce que vous avez des questions ? Donc c'était suffisamment clair.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère),

Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (30)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-1 COLLEGES (page 522 du volume 1) (Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE: Merci Monsieur le Président, chers collègues. Pour le dossier Collèges, le point 1 concerne les bâtiments avec tout d'abord le programme de maintenance départemental.

Considérant l'avancement des travaux de maintenance sur les 36 établissements, hors cités scolaires, il vous est proposé de procéder à un ajustement de crédit de - 1 800 000 €.

Pour les cités et ensembles scolaires, compte tenu de la modification du calendrier des appels de fonds de la Région Nouvelle-Aquitaine, il vous est proposé de procéder un ajustement de crédit de - 650 000 €.

Le point suivant concerne le programme d'investissement et de gros entretien des bâtiments des collèges. Compte tenu des résultats d'appels d'offres, de l'ajustement des plannings d'exécution et de l'achèvement des travaux sur les collèges de Saint-Pierre-du-Mont, de Grenade-sur-l'Adour et de Dax (Léon des Landes), il vous est proposé de procéder à un ajustement global des dépenses 2023 de − 1 765 000 €.

Le point suivant concerne les frais d'études des collèges. Concernant l'avancement des travaux, il vous est proposé de procéder à un ajustement de crédit de - 200 000 €.

Le point 5 concerne le programme d'investissement et hygiène et sécurité. Il vous est proposé une inscription d'un crédit complémentaire de + 500 000 €.

Le point n°2 concerne le fonds de soutien énergie collèges. Notre Assemblée avait mis en place un fonds énergie de 700 000 € pour l'augmentation du coût de l'énergie dans les collèges publics landais. Considérant les demandes reçues des collèges, il vous est proposé de procéder à l'inscription complémentaire de + 274 000 €.

Le point n°3 concerne les moyens délégués au titre du fonctionnement financier et humain. Il s'agit des remplacements des agents techniques dans les collèges. Il vous est proposé une inscription complémentaire de + 342 000 \in par rapport aux sollicitations et aux prévisions établies pour le début de l'année 2023-2024.

Le point suivant concerne le numérique éducatif. Il vous est demandé de procéder à une inscription complémentaire de + 150 000 \in , compte tenu du contexte tendu en termes d'approvisionnement en matériel lié au manque de composants.

Et enfin, le dernier point, ce sont des ajustements budgétaires divers avec − 120 700 € en dépenses.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? [Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

I-2 SPORTS (page 526 du volume 1) (Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT: Merci Monsieur le Président. Le premier dossier, c'est peut-être le plus emblématique, cela concerne la billetterie aux Jeux Olympiques. Sur le fond, vous vous rappelez que l'assemblée avait décliné l'accueil de la flamme olympique. Pour autant, nous avions décidé de reporter en quelque sorte cet effort financier sur le sport landais au sens large, et notamment dans le but de faire vivre l'expérience olympique au plus grand nombre d'entre eux.

Sur la forme, nous avons pu faire l'acquisition de 1 000 places pour les Jeux Olympiques 2024, dans un contexte assez contraint. Les services ont pu faire l'acquisition de packs. Sur la forme toujours, ces 1 000 billets sont répartis : 700 pour les JO et 300 billets pour les jeux paralympiques.

Il vous est proposé de valider cette acquisition mais surtout la répartition, c'est-à-dire que nous offrirons en quelque sorte 70% de ces billets aux licenciés bénévoles sportifs landais, 20% pour un public plutôt jeune et 10% pour des actions de marketing et de promotion « dynamique olympique ».

Autre idée novatrice autour des Jeux Olympiques, vous le savez, en 2023 par l'intermédiaire d'un règlement que nous avions adopté, nous avons pu aider 68 athlètes landais dits de haut niveau. Il vous est proposé de compléter et de créer un véritable partenariat avec ceux qui iront aux Jeux Olympiques. A ce jour, potentiellement nous avons une quinzaine de sportifs. Le calendrier et les conditions de sélection de chaque discipline étant différents, c'est au fil de l'eau que l'on pourra peaufiner cette liste.

Il vous est proposé de réserver une aide financière à ces athlètes dès lors qu'ils seraient, bien sûr, habitants des Landes ou licenciés dans un club sportif landais.

Globalement 86 000 € pour cette opération, dont 62 000 €, à peu près, pour la billetterie.

J'ai oublié de préciser que nous avons sollicité pour la billetterie les comités départementaux sportifs, une soixantaine, pour leur proposer ce qu'on appelle un Appel à Manifestation d'Intérêt pour qu'ils reviennent vers nous en nous proposant une action auprès de leurs sportifs. Nous sommes dans l'attente de la réponse qui devrait intervenir assez rapidement.

Autre « re-nouveauté », le RAID XL qui fait sa réapparition. Je rappelle que c'est une manifestation sportive qui allie à la fois le sport, la nature, mais également l'écoresponsabilité. Pour cause de Covid, il y avait eu un arrêt de cette manifestation. Elle renaît avec l'intermédiaire du CDOS. Elle se fera sur le territoire du parc national, dans la Haute Lande et il vous est proposé d'inscrire une somme globale de 50 000 € pour cette opération.

Ensuite, le soutien à « Colosse aux pieds d'argile », je ne vous présente plus l'association. On soutient l'opération au sein des collèges landais lors de leurs interventions. Il vous est proposé d'inscrire 15 000 €.

Ensuite, sur la promotion des sports, il vous est proposé de reconduire l'opération de promotion du rugby. Cela mettra peut-être un peu de baume au cœur à quelques collègues montois, en attribuant quelques subventions pour le Stade montois, l'US Dax Rugby et US Tyrosse, Peyrehorade et le petit nouveau Rion-Morcenx Club Rugby. Ce sont des opérations dans lesquelles les collégiens sont invités.

Et enfin, pour terminer, il s'agit d'un ajustement budgétaire avec une réduction de dépenses de 249 800 €. Voilà M. le Président.

Monsieur le Président: Merci beaucoup. Je pense que ce qui était important, c'était que vous précisiez l'expérience des Jeux Olympiques et paralympiques avec l'achat de billetterie parce que c'est quand même quelque chose de significatif à l'adresse des Landaises et des Landais, en espérant que les comités départementaux jouent le jeu, mais il y aura d'autres solutions pour pouvoir offrir ces différentes places.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

J-1 JEUNESSE (page 551 du volume 1)

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président.

Le premier point de ce dossier concerne le soutien aux communes et groupements de communes pour l'enseignement du 1^{er} degré avec, pour la commune d'Ondres, pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, une subvention globale de 417 150 \in .

Le point suivant concerne l'Aide aux familles pour alléger les frais de scolarité, avec l'aide départementale au transport des internes, il vous est proposé de prendre acte du bilan des aides accordées pour le transport des internes au cours de l'année 2022-2023, à savoir 279 élèves internes, avec une moyenne d'aide de 150,87 € et il vous est proposé d'actualiser pour l'année 2023-2024 le barème du calcul de l'aide départementale en revalorisant les tranches de quotient familial en référence au barème des bourses nationales.

Le point suivant concerne les Bourses départementales d'études du second degré. Il vous est proposé de prendre acte du bilan des bourses accordées avec 3 910 élèves concernés, soit une bourse moyenne de $120,69 \in \mathbb{N}$. Il vous est proposé d'augmenter la valeur du point à $3,49 \in \mathbb{N}$, soit une augmentation de 1,68% et d'actualiser le barème du règlement départemental en revalorisant les tranches du quotient familial en référence aux tranches des bourses nationales.

Le point III concerne l'égal accès de tous aux vacances, avec tout d'abord les aides aux familles pour les enfants en séjour de vacances. En 2023, le bilan provisoire fait état de 1 684 bons vacances attribués aux familles landaises et il vous est proposé pour 2024 d'adopter le règlement départemental d'aide aux familles.

Le point 2 concerne le soutien aux familles pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs. Pour 2023, le bilan provisoire fait état de 94 438 jours. Il vous est proposé d'adopter pour 2024 le dispositif de soutien aux familles tel que figurant en annexe VI.

Le point suivant concerne les Parcours d'engagement. Vous savez que notre assemblée a instauré des aides réservées aux jeunes de 17 à 30 ans conditionnées à la réalisation de parcours d'engagement. Considérant les demandes de soutien reçues et afin de satisfaire au mieux celles à venir, il vous est proposé d'inscrire un crédit complémentaire de $80\ 000\ {\mathurangle}$.

Le dernier point, ce sont des ajustements de crédits, avec – 5 000 € en fonctionnement.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Sur ce dossier jeunesse, des questions, des interventions ? toujours pas.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

K-1 CULTURE (page 570 du volume 1) (Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci Président.

Cette DM va faire la démonstration que la politique culturelle départementale est totalement connectée aux autres politiques portées par notre Département.

En effet, les premiers points concernent l'aménagement du territoire avec le renouvellement de la convention triennale qui lie l'Etat, le CNC et la Région Nouvelle-Aquitaine autour de la politique cinéma. Une politique bien identifiée dorénavant qui irrigue l'ensemble du territoire landais et se veut, autant une politique de soutien à la filière que de l'emploi local ou de l'insertion, au travers de l'embauche de techniciens locaux sur les tournages, de figurants et l'accueil de jeunes pour l'éducation à l'image ou dans des dispositifs d'insertion selon les cas.

En grand II, on retrouve une partie de la contribution départementale à l'EPA Arte Flamenco. Elle correspond à une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement afin de développer les premières actions qui auront lieu dès le premier trimestre à Soustons et Mimizan, afin de faire vivre à l'année sur l'ensemble du territoire landais la culture flamenca autour du Festival de juillet à Mont-de-Marsan.

En grand III, l'attribution d'une subvention à l'Institut de Recherche sur l'Architecture Antique de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, dans la continuité du programme de recherche SORDUS. Après les os du cétacé et les restes de chevaux qui sont conservés à l'Abbaye d'Arthous, sera étudié l'ensemble abbatial de Sorde afin de mieux appréhender l'histoire complexe du site. Vous le savez dorénavant, chaque avancée fait l'objet de publications et de conférences publiques de la part des chercheurs et permet de nourrir le discours diffusé par les médiateurs aux visiteurs. De la science pour de la diffusion grand public, je sais que ces sujets sont chers au Président FORTINON.

Il s'agirait d'autoriser l'attribution de cette subvention de 40 000 € à l'UPPA et d'autoriser la signature d'une convention qui encadre ce partenariat.

Dans un contexte d'assèchement des crédits accordés par l'Etat à ses universités, les enseignants-chercheurs apprécient tout particulièrement ce partenariat avec le Département des Landes.

Vous savez que notre département est riche du passage des 4 chemins de Compostelle qui convergent dans les Landes et de 4 biens classés sur ces parcours. Vous pouvez retrouver ces trajets sur la carte interactive de Landes Attractivité, sur le site Landes Attractivité.

Vient donc en point suivant l'approbation du plan de gestion interrégional du bien UNESCO et de la charte et adhésion du Département à l'Agence française des chemins de Compostelle.

Nous retrouverons cette adhésion lors du futur BP. Ici, il s'agit d'approuver le plan d'actions 2023-2027 qui est coordonné par l'Agence Française des Chemins de Compostelle. C'est une obligation légale. Ce plan aborde la gouvernance, la conservation de ce bien particulier qui est un bien en série. Vous en retrouverez tous les détails en annexe III et IV.

Nous vous proposons également de désigner 2 élus délégués qui participeront aux travaux d'animation et d'application de ce fameux plan.

Mme LUBIN: Pour la gestion interrégionale des Chemins de Compostelle, il vous est proposé les candidatures de Mme Rachel DURQUETY et de M. Cyril GAYSSOT.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Pour que l'on soit dans les clous : suite à la proposition de Monique LUBIN, on vous propose, en application de l'article L3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret et vous demande de vous prononcer sur cette proposition : Rachel DURQUETY et Cyril GAYSSOT.

Est-ce que vous êtes favorable à cette proposition, oui ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je vous remercie. Vous pouvez poursuivre.

Mme DURQUETY : Vous avez à l'écran la carte de Landes Attractivité. J'espère que vous l'avez tous téléchargée. On y trouve plein d'informations et c'est interactif.

En grand IV, on vous propose une mesure dans la lignée de celle longuement débattue ici même en matière de politique jeunesse. Nos jeunes, nous l'avons déjà partagé, ont du mal à se loger, se nourrir et étudier dans des conditions décentes. Il s'agit ici de ne pas grever davantage leur pouvoir d'achat et de leur faciliter l'accès à la culture en élargissant la gratuité jusqu'à 25 ans aux étudiants demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA dans les musées départementaux.

De même, dans la lignée des politiques inclusives chères à notre collègue Cyril GAYSSOT, d'élargir la gratuité d'accès ainsi que la prise en charge de la médiation et des transports pour toutes les structures landaises d'accueil de la petite enfance, accueil collectif de mineurs, de groupes landais, de publics en situation de handicap ou en insertion et tous les établissements médicosociaux qui sont listés en annexe V.

Si vous approuvez cette mesure sociale, elle rentrera en vigueur dès janvier 2024.

Pour ces ajustements budgétaires qui ont reçu l'avis positif de la commission culture du 2 novembre, je vous propose de procéder aux inscriptions budgétaires de - 100 000 \in en dépenses et de + 32 403 \in en recettes.

Pour conclure, je voudrais à nouveau publiquement me réjouir des 2 prix nationaux attribués aux réseaux de lecture publique landaise, l'un à la médiathèque des Landes et l'autre à la petite médiathèque de Bordères-et-Lamensans. C'est une politique publique discrète, mais qui porte ses fruits avec 3 prix landais sur 10 au niveau national et une centaine de dossiers qui étaient étudiés au total.

Inauguration prévue courant décembre du bâtiment de la médiathèque départementale qui permettra de mieux organiser encore ce service apporté au territoire. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer toutes les équipes et de les remercier et votre présence ne peut que les encourager. Merci.

Monsieur le Président: Pour tous ceux qui ne connaissent pas le bâtiment, je vous invite à aller le visiter, celui qui est en photo. Pour ceux qui ne l'ont pas reconnu, cela veut dire qu'ils ont des lacunes en matière de patrimoine départemental et de musées départementaux.

Sur ce dossier Culture, est-ce que vous avez des questions?

M. GAYSSOT: Merci Président. Deux points. Le premier, je tenais à remercier la commission qui a bien voulu, et c'est notifié sur le tableau, accroître les dispositifs dits inclusifs, c'est-à-dire permettre l'accessibilité de tous à notre patrimoine culturel et immatériel car c'est chose qui n'est pas aisée et je tiens à souligner tout le travail qui a été fait, que ce soit en matière de dispositifs inclusifs, mais aussi d'accessibilité parce que c'est tout un enjeu de rendre accessible à tous et toutes l'ensemble de nos édifices culturels et patrimoniaux.

Le deuxième point, qui a également été présent, c'est la mutualisation des moyens et des services entre le tourisme et la culture pour nous permettre de rendre accessible l'ensemble des dispositifs dits d'attractivité, qu'ils soient culturels, patrimoniaux ou autres, de loisirs par exemple, à travers l'application qui est basée sur une technologie *OpenStreetMap* qui a été montrée et vous pouvez à la fois vous balader et créer des cheminements piétonniers, voies douces, etc., construire vos parcours au sein des Landes à travers cette application qui est maintenue et mise à jour par l'ensemble des offices de

tourisme et bientôt les services Culture du Département pour y ajouter l'ensemble de notre patrimoine culturel. Ceci est totalement ouvert et gratuit à tous pour avoir des données complètement à jour.

C'est très instructif et on va accroître la mutualisation de nos moyens pour avoir un dispositif totalement inclusif, c'est à dire que cette information sera disponible pour tous et toutes, quelles que soient les situations.

C'est la lutte contre tous les facteurs clés exclusifs qui obèrent la potentialité à l'ensemble de nos concitoyens les plus vulnérables d'être associés à un progrès et à leur émancipation. Merci.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

[Le Président procède au vote du rapport K1]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

L-1 BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES (page 773 du volume 1) (Rapporteur : Mme SENSOU)

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous de voter la $4^{\text{ème}}$ édition du Budget Participatif Citoyen des Landes. Je vais vous donner un calendrier prévisionnel.

Ce serait un dépôt d'idées en novembre 2024. De décembre à février 2025, un accompagnement des porteurs et analyse des idées. En mars, l'impression du catalogue. En avril, le vote et en mai, la proclamation des résultats.

Au vu de l'engouement manifesté par les citoyens lors des 3 premières éditions, avec un record de plus de 950 idées déposées et près de 53 000 votes lors de la 1ère édition, une deuxième édition marquée par la présence des projets portés par des jeunes, qui compte 17 lauréats sur 54. Au cœur des 45 lauréats du BPC40 version 3, une prédominance des idées liées à la thématique des solidarités qui a été populaire parmi les 22 500 votes numériques. Au vu de ces résultats, on va réitérer cette opération et refaire une version numéro 4.

Deuxième chose, au bout de 3 ans, le besoin et l'envie du Département de faire une évaluation des 3 premières éditions pour mesurer l'impact du dispositif au regard des objectifs politiques énoncés lors de sa création, la cohérence des résultats avec les moyens engagés, qu'ils soient humains ou financiers, l'adéquation du dispositif et des résultats obtenus avec les attentes et besoins des habitants, préciser les enjeux et les objectifs pour les éditions suivantes et adapter et renouveler la stratégie qui supporte ce dispositif.

Cette évaluation va permettre de réfléchir collectivement à des questionnements stratégiques comme qu'est-ce qu'on attend du BPC40, pourquoi, pour quoi faire...

Pour faire tout ce travail, nous allons vous demander de vous prononcer favorablement à la réalisation de cette évaluation en inscrivant un crédit de 30 000 €. Ces 30 000 € vont servir à prendre quelqu'un de l'extérieur pour faire cette évaluation et cette personne va également former nos agents à cette culture de l'évaluation.

Je voulais juste souligner et saluer tout le travail mené par le Département et par notre service Démocratie Participative et Innovation dans la prise en compte de la participation citoyenne et surtout par le fait que nos agents vont souvent se former et lorsqu'ils se forment, ils nous forment nous aussi, élus et forment la commission démocratie participative qui est composée par les citoyens.

Merci de tenir compte de ce que je viens de dire et de voter pour ce crédit de 30 000 € pour l'évaluation du BPC 1, 2 et 3.

Monsieur le Président: Merci beaucoup. C'est vrai que j'aimerais que cette culture de l'évaluation des politiques publiques soit un peu plus diffusée dans l'ensemble de nos politiques parce qu'à un moment donné, on décide d'un certain nombre d'axes. Vous le voyez dans tout ce que l'on présente ce matin, on a un champ d'actions qui est très large et il faut de temps en temps aussi regarder l'efficience de ces politiques publiques pour parfois les réorienter.

Pour le Budget Participatif, on est au bout de 3 ans, il y a une décision qui est prise avec cette 4ème édition. C'est de partir sur un pas de temps au bout de 2 ans, plutôt qu'un pas de temps annuel parce que vous voyez que cela pouvait s'essouffler à certains moments et qu'il était nécessaire d'évaluer le dispositif pour lui redonner peut-être un peu plus de souffle.

Ce qui est valable pour le Budget Participatif est valable pour toutes les politiques publiques. Il va falloir que les Directions intègrent le fait qu'il faille de temps en temps évaluer les politiques qui sont décidées.

S'il n'y a pas d'observation...

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-1 PERSONNEL DEPARTEMENTAL (page 778 du volume 1) (Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : La première partie de ce rapport concerne les emplois avec des créations de postes. Il vous est proposé 2 créations de postes.

La première concerne la Direction Enfance, Famille et Insertion, un poste qui sera financé par des fonds européens, il s'agit d'un poste d'Assistant socio-éducatif.

A la Direction de l'Autonomie, il vous est proposé de créer un poste de travailleur social sur l'Antenne Territorialisée Personnes Agées sur le territoire des Grands Lacs.

Pour les emplois non permanents, il vous est proposé de créer les postes pour la Direction Générale Adjointe Education, Culture et Sport, pour la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines, Systèmes d'Information et Moyens Généraux et pour la Direction Générale Adjointe en charge des Solidarités. On le répète à chaque fois, les emplois non permanents sont pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier.

Les transformations de postes, c'est classique, vous les retrouvez en annexe II.

Les révisions de contrats, vous avez la liste. Je ne la refais pas. Vous avez les noms des directions et la personne impactée par ces renouvellements de contrats.

Les modalités de recrutement sur certains emplois permanents, là aussi vous les retrouvez en annexe III.

La deuxième partie de ce rapport concerne plutôt l'organisation des services départementaux. Ici même nous en avons déjà présenté quelques-unes. Je précise que ces réorganisations ont fait l'objet d'un vote des représentants du personnel, le Comité Social Territorial, qui a approuvé ces propositions de réorganisations, réorganisations nécessaires face aux évolutions législatives, administratives et globalement pour plus de lisibilité et d'efficience.

La première des directions concernées s'appelle la DOSIN (Direction de l'Organisation des Systèmes d'Information et du Numérique), avec la création de 2 pôles : la création d'un service de visioconférences et ensuite, la création d'une cellule « Microsoft 365 » pour la mise en place de cette solution retenue.

Autre direction concernée, le Pôle Développement Territorial. Il vous est proposé de centraliser la gestion de la subvention globale FSE, ce dont vous a parlé tout à l'heure notre collègue Frédéric DUTIN, au sein du service Europe et cofinancement des grands projets.

Pour la DGA Solidarité, il vous est proposé de mettre en place une organisation avec un binôme commun aux 2 pôles de l'Action Sociale Insertion et l'ASE au sein de chaque circonscription.

Pour la Direction de la Commande publique, il vous est proposé de créer un pôle « procédures et contrats ».

Pour la Direction des Finances, il vous est proposé de créer un pôle « préparation et exécution budgétaire » avec un service qui sera consacré à la préparation du budget, un autre service qui sera plus lié au suivi de ce budget.

Sujet important d'actualité puisque le décret vient de sortir il y a quelques jours à peine pour pouvoir permettre de mettre en place une prime pouvoir d'achat, il vous est proposé de pouvoir offrir à nos salariés la possibilité de percevoir cette prime de pouvoir d'achat qui est encadrée par le décret et qui est indexée en fonction de la rémunération annuelle du salarié. Cela concerne plus de 1 000 agents chez nous − dans un premier jet − pour une somme de 600 000 € environ. En Commission Permanente, nous voterons le détail de cette prime.

S'agissant des frais de déplacement, il s'agit d'actualiser le barème et de modifier les conditions de remboursement des frais de repas en revenant sur le montant réel avec un forfait maximum.

Dernier point, il s'agit de se prononcer comme habituellement à cette époque sur la prise en charge jusqu'au vote définitif du BP 2024 des dépenses d'investissement, donc sur la base de 25% pour les dépenses hors autorisations de programme et pour les autres, au tiers des autorisations ouvertes.

Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des guestions ?

M. DELAVOIE: Juste une petite remarque. La prime pour le pouvoir d'achat, c'est très bien. Je regrette simplement qu'encore on fasse une source de revenus désocialisée et après, on nous dira qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses pour financer la solidarité nationale. C'était juste cette remarque.

Monsieur le Président : C'est une remarque tout à fait justifiée. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-2 INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS (page 809 du volume 1) (Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT: C'est un sujet très simple. Mais par contre, il faut rajouter 260 000 € de dépenses supplémentaires, principalement au titre de la maintenance des systèmes pour 130 000 € et ensuite, deux dépenses supplémentaires : la participation statutaire à l'ALPI de 10 000 € et 120 000 € supplémentaires pour les acquisitions et l'évolution des licences et logiciels.

Monsieur le Président : Merci.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-3 INFORMATIONS ET COMPTES RENDUS A L'ASSEMBLEE DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT (page 817 du volume 1)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: Vous savez que pour travailler correctement, on donne des pouvoirs à notre Président au titre des régies, des assurances, des mandats spéciaux, des marchés publics, des actions en justice et de tout ce qui concerne les régies.

On vous en a fait le détail dans le fascicule. Pas d'observations ? Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-4 RECOUVREMENT DES CREANCES DEPARTEMENTALES – ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES DEPARTEMENTALES PRESENTEES COMME IRRECOUVRABLES (page 853 du volume 1)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: Après discussion avec la Trésorerie, vous avez les créances qui ont été jugées irrecouvrables. Sur le budget principal, cela correspond à 20 000 €. Sur les budgets annexes ESAT, EPSII, EAD de Nonères, PARL : 3 000 €.

Voilà. Pas d'objection?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-5 ADHESION A L'AGENCE FRANCE LOCALE (page 856 du volume 1) (Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: On en a déjà discuté. L'Agence France Locale est une agence qui a été créée pour faciliter l'accès au crédit des collectivités. C'est un organisme financier qui a pour seul actionnaire les collectivités locales, que ce soient les communes, communautés des communes, Départements, Régions et qui propose des taux inférieurs aux taux du marché.

Pour en bénéficier, il faut que l'on soit actionnaire de cette organisation. Il faut que l'on ait également une note dans leur système de notation qui soit correcte, une note entre 1 et 7 et le Département a une note de 1,86. On peut considérer qu'elle est très bonne.

La quotité à donner au niveau de la contribution en tant qu'actionnaire s'élève à 1 553 400 € que l'organisme nous propose de payer en 10 mensualités, c'est-à-dire 155 400 pendant 10 ans.

On vous a mis un petit calcul sur un prêt de 20 M€ que l'on contracterait aujourd'hui auprès de cette agence ou auprès des banques classiques et qui vous montre que, en gros, comme on emprunterait sur un régime autour de 20 M€ par an, sur la base de 20 M€ par an, en 2 ans on récupère la mise de fonds que l'on a été obligé de mettre dans cet organisme, l'Agence France Locale.

Voilà les données du problème.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Il faut là aussi que l'on désigne les membres qui vont siéger au sein de l'Agence France Locale. Je donne la parole à Monique LUBIN.

Mme LUBIN : En qualité de titulaire, M. Dominique COUTIERE et en qualité de suppléant, M. Xavier FORTINON.

Monsieur le Président : Comme tout à l'heure, il faut que je vous demande l'autorisation de ne pas procéder au vote à bulletin secret. Je vous demande de vous prononcer sur cette proposition, conformément à l'article 31-2115 du CGCT. Là aussi, vous n'y voyez pas d'inconvénient ? c'est parfait.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Je pense que compte tenu de ce que nous allons avoir à financer dans les années à venir, c'est une bonne chose.

[Le Président procède au vote le rapport M5]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme

Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (29)

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-6 MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 (page 859 du volume 1) (Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: La M57 est une nouvelle nomenclature qui résulte de la loi NOTRe. Il y a beaucoup d'élus sur ce territoire. Il a fallu la mettre en place dans les communes. Nous avions jusqu'au 1^{er} janvier 2024 pour la mettre en application. Donc, nous allons la mettre en application.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-7 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (page 920 du volume 1)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: C'est le document traditionnel qui arrive en fin de session la programmation pluriannuelle des investissements – autorisations de programme et crédits de paiement. C'est la traduction de la totalité des décisions qui ont été prises suite à cette DM et qui vient se coller à ce qui avait été pris en budget et en DM1.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce tableau ? Non.

Monsieur le Président : Qui est favorable à ces AP-CP ?

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(25)**

ABSENT: M. Cyril Gayssot (1)

CONTRE: 0

ABSTENTION: M. Christophe Labruyère (+ pouvoir de Mme Martine DEDIEU), Mme

Hélène LARREZET (+ pouvoir de M. Julien DUBOIS) (4)

ADOPTE A LA MAJORITE

M-8 RESSOURCES FISCALES 2023 – LA FRACTION DE TVA NATIONALE (Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: Cela résulte des modifications qui ont été apportées suite à la suppression de la taxe foncière au niveau du Département. Au début, on nous fixe un cadre. Il était prévu dans la loi de finances initiale de l'Etat que cela bouge de l'ordre de 6,1%. On vient de recevoir une notification qui nous indique que ce ne sera pas 6,1%, mais 3,7%. Il faut donc faire un ajustement de nos recettes de 2,7 M€ et je rappelle que la modification définitive interviendra en janvier 2024 sur le réalisé « vrai » de l'année 2023.

Donc, on doit voter une baisse des recettes, au titre de ce qui remplaçait la taxe foncière bâtie, de 2,7 M€, ce qui ne nous permet pas de prévoir nos recettes.

Monsieur le Président: Pour compléter, c'est à la fois la taxe foncière et depuis l'année dernière, vous vous souvenez que le gouvernement a eu la riche idée de supprimer la CVAE. Il l'a supprimée en tant qu'impôt pour les Départements et les collectivités. Il s'était engagé à la supprimer pour les entreprises, mais elles continuent à payer. Cela aussi, c'est moyen comme pratique. Souvenez-vous de la tactique de l'année dernière. C'était une très bonne année en termes de CVAE. Il l'avait supprimée et s'était gardé l'argent pour, soit-disant le reverser à travers le Fonds Vert et d'autres dotations complémentaires. C'était l'Etat qui avait fait une bonne affaire parce qu'il avait, par ce biais-là, contribué à diminuer une part de son déficit.

L'année dernière, compte tenu de la forte inflation, on avait eu une augmentation de plus de 9% par rapport à ce qui était prévu et cette année, les prévisions budgétaires de l'Etat s'avèrent erronées, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque c'est pratiquement la moitié de ce qui était prévu en termes d'augmentation. C'est pour cela que l'on a 2,7 M€ de recettes en moins par rapport à nos prévisions qui étaient basées sur soi-disant la sincérité du budget de l'Etat.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M.

Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu (a donné pouvoir à M. Christophe Labruyère), Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois (a donné pouvoir à Mme Hélène Larrezet), Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, M. Christophe Labruyère, Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. (30)

CONTRE: 0 **ABSTENTION**: 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

M-9 DECISION MODIFICATIVE N°2-2023 (page 927 du volume 1) (Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE: Vous avez vu tout un tas de modifications qui ont été faites sur la voirie, les collèges, les bâtiments, des décisions qui ont été prises également dont la somme la plus importante était sur les EHPAD, les assistants familiaux. Tout cela est pris en compte.

Ensuite, vous avez deux choses importantes : les 2,7 M€ dont on vient de parler sur le fait que la notification que l'on avait reçue en début d'année au niveau de ce que l'on aurait dû recevoir sur la fraction de TVA baisse de 2,7 M€.

Deuxième chose, on a baissé également sur les DMTO qui ne seront pas au rendez-vous de ce que l'on avait fixé au budget. On était sur 115 M€ et on baisse à 110 M€ parce qu'on s'aperçoit que le deuxième semestre est beaucoup plus compliqué que le premier. Au premier semestre, on avait baissé gentiment. Au second semestre, la baisse est un peu plus abrupte.

Donc, on en tient compte et on baisse de 5 M€. On compense ces deux pertes à enregistrer par une augmentation de la dette que l'on monte à près de 20 M€.

On équilibre la DM en dépenses et en recettes à 6 760 000 €.

Voilà ce que l'on peut dire sur les finances de cette DM2.

Monsieur le Président: Je vous remercie. Je vais donner la parole aux différents groupes, parce qu'on arrive au terme de l'examen des dossiers et donc, de la présentation de l'équilibre financier de cette Décision Modificative, pour qu'ils expriment leurs explications de vote. Je donnerai la parole, comme d'habitude si vous le voulait bien, à M. Jean-Marc LESPADE, puis Mme Hélène LARREZET en l'absence de M. DUBOIS et pour terminer Mme Monique LUBIN.

M. LESPADE: Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce matin, comme à l'accoutumée, ce sont les ondes de France Inter qui m'ont accompagné durant le trajet reliant Tarnos à Mont-de-Marsan et en cette journée de séance de la DM2, je suis forcément marqué par ce que j'ai entendu et par l'actualité très tragique que nous connaissons actuellement dans cette période. Je fais allusion à ce que j'ai entendu et à ce que je connais sur le conflit du Proche Orient, les conséquences terribles des actes terroristes du Hamas, les tragiques bombardements qui surviennent sur Gaza, des populations palestiniennes qui sont prises au piège et donc, les milliers de victimes quotidiennes et puis, dans notre pays, les actes antisémites que l'on recense et qui augmentent de jour en jour.

Dans un registre différent, les conséquences du dérèglement climatique qui cette fois s'est manifesté plutôt dans le département du Pas-de-Calais, mais nous savons que le

département des Landes n'est pas à l'abri de ce type d'épisodes climatiques ; on a tous en mémoire la tempête de 99.

J'ai également noté, il en a été question ce matin, de la mission qui a été confiée par le Président de la République à M. Éric WOERTH en vue de réouvrir le dossier de la réforme territoriale avec l'éventuelle suppression des collectivités départementales. Tout cela n'est pas très réjouissant pour ce qui nous concerne.

Heureusement, dans ce 8-9 de France Inter, il y avait aussi l'invité Fabrice LUCHINI qui n'en demeure pas moins à mes yeux un artiste un peu réac, mais avec néanmoins beaucoup de talent, notamment dans sa mise en exergue de la poésie, La Fontaine, Victor Hugo. Tout cela est très agréable et très bien fait.

Mais surtout, comme chaque vendredi matin, il y avait également un autre artiste, celui-là que j'apprécie encore plus puisqu'il s'agit de François MOREL, un artiste que j'ai eu le privilège de rencontrer à l'initiative de la médiathèque des Landes et c'est l'occasion pour moi de rappeler tous les bienfaits des actions de la médiathèque des Landes puisque j'ai rencontré François MOREL en compagnie du maire de la commune qui recevait François MOREL – je veux parler de Laurent CIVEL – le 21 avril dernier et donc, nous avons vraiment apprécié ce moment comme il se doit. Et ce matin, François MOREL dénonçait avec beaucoup de pertinence l'information-consommation. Je vous invite, si vous ne l'avez pas fait ce matin, à réécouter en podcast ce qu'il a pu dire.

Pour revenir à l'ordre du jour de cette DM2, il va de soi que notre groupe soutient les actions de notre collectivité concernant l'autonomie, les personnes âgées et les personnes handicapées, l'effort en faveur des EHPAD. Je peux en témoigner puisqu'il a été question du déficit que l'ensemble des EHPAD vont connaître. En ma qualité de Président du CCAS de Tarnos, je connais la question puisque l'EHPAD de Tarnos va également continuer à être confronté à cette problématique et en dépit des efforts, qui sont très très bien accueillis, 7,5 M€ par notre collectivité départementale, cette rallonge financière, mais je partage la préoccupation de Dominique COUTIERE sur le fait que le Département ne va pas pouvoir continuellement accompagner ces déficits et puis, quand on met en relation les 780 000 € accordés par l'Etat, on voit bien que le compte n'y est pas.

Nous soutenons, bien évidemment – je ne vais pas les énumérer – l'ensemble des actions en termes d'aménagement du territoire, de l'aménagement numérique. Sur les réseaux sociaux, nous sommes très interrogés sur la commune de Tarnos et sur le Seignanx sur le déploiement du numérique qui est très attendu. Peut-être qu'il y a parfois une surestimation des attentes. On verra bien. On voit bien que notre Département est au rendez-vous en la matière comme il l'est sur les autres registres : le volet environnemental, l'agriculture.

Je dis un mot sur les collèges puisque, à l'occasion de la commission éducation, il y a un chiffre qui nous a été rappelé, un chiffre en cumulé qui montre quels sont les moyens que notre collectivité a consacrés en faveur de l'opération « Un collégien, un ordinateur portable ». Depuis 2001, 100 M€ auront été consacrés à cette action et cela va continuer. Je tenais à le souligner parce que cela me semble très important.

Bien évidemment, on partage la préoccupation que Dominique COUTIERE vient de nous rappeler concernant les recettes de notre collectivité. Toutes les collectivités sont préoccupées par leurs recettes, mais la nôtre en particulier puisque les DMTO sont appelés à diminuer et on voit bien que l'Etat n'est pas au rendez-vous en dépit de certaines promesses qui avaient pu être faites.

Je conclus pour rappeler que de notre point de vue, ce sont néanmoins toujours les questions sociales, la question du pouvoir d'achat qui demeurent sans aucun doute la préoccupation prioritaire pour nos concitoyens et il ne faut pas qu'on l'oublie, comme celle aussi de la présence des services publics sur l'ensemble de nos territoires et je pense qu'il faut que l'on continue à le garder bien à l'esprit et que cela continue à s'exprimer dans le cadre des actions portées par notre collectivité départementale.

Mme LARREZET: Monsieur le Président, chers collègues, conformément à vos consignes, vous me saurez gré de faire beaucoup plus sobre, pour le coup. Pour mémoire et sans surprise, notre groupe d'opposition Couleurs Landes n'avait pas voté le Budget Primitif présenté puisque la responsabilité de son montage vous appartient exclusivement et que nous n'en partageons pas forcément toutes les orientations.

Néanmoins, nous ne rejetterons pas cette Décision Modificative et nous nous abstiendrons, pour apprécier notamment les moyens en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement, le réarmement du SDIS, les pilotes expérimentaux en matière de traitement des micropolluants dont il a été question tout à l'heure, et en faveur tout particulièrement concernant cette DM, des moyens significatifs fléchés en faveur de nos EHPAD quand bien même, selon nous, le Département demeure tout à fait dans son rôle. Je vous remercie.

Mme LUBIN: Monsieur le Président, je mettrai l'accent bien évidemment sur les efforts qui sont réitérés pour les EHPAD et les services d'accompagnement à domicile. Ils ne surprendront pas les Landais ; peut-être qu'ils s'habituent à ces politiques favorables, mais ce que je voudrais dire, c'est que l'effort que doit faire le Département sur ces sujets-là pose la question de la politique globale du grand âge dans ce pays.

J'ai l'impression, en matière de grand âge et de logement – on n'en a pas parlé aujourd'hui, mais c'est aussi bien évidemment un sujet qui nous préoccupe au premier chef – j'ai donc l'impression que nous allons dans le mur, que tout le monde le sait et que personne ne réagit. Les crédits alloués à la politique sur le grand âge sont extrêmement insuffisants. Tout le monde connaît la situation des EHPAD dans ce pays, tout le monde connaît la situation des services d'aide à domicile et pourtant, on continue à nous parler de virage domiciliaire n'est-ce pas, mais sans nous donner les moyens.

Sur le logement, c'est pareil. Je dirais même que c'est pire. Aujourd'hui dans notre département des Landes, qui reste quand même un département rural, nous avons à de nombreux endroits des témoignages qui nous remontent de personnes qui n'arrivent pas à se loger, de personnes qui travaillent, qui dorment dans leur voiture, sur la côte bien évidemment, mais même à l'intérieur des terres.

La situation du logement est catastrophique dans ce pays. Il y a eu un sujet extrêmement documenté dans notre quotidien régional Sud-Ouest il y a une dizaine de jours, avec la montée des taux, la montée des prix des matières premières, surtout dans notre département l'augmentation du prix du foncier, qui font qu'aujourd'hui l'équation est telle que les primo-accédants n'accèdent plus à la propriété, ce qui engorge bien évidemment tout le parcours résidentiel et à un certain niveau de l'échelle, je ne sais pas où il faut le placer mais le logement social du coup où on n'a quasiment plus aucun mouvement de sortie et donc pas d'entrée, et le logement social qui connaît les mêmes difficultés et qui donc ne peut plus investir au niveau où il le devrait. La boucle est bouclée. Tout cela fait en sorte que l'on connait aujourd'hui de graves difficultés au niveau du logement partout en France et y compris dans les Landes et que, bien évidemment, les premières victimes sont les gens qui ont des revenus modestes et même aujourd'hui des revenus que l'on considère comme moyens à l'échelle de notre département.

Pourtant, il y avait un Président de la République qui avait dit à un moment donné à propos du dérèglement climatique : « La planète brûle et nous regardons ailleurs. » Eh bien, en matière d'accueil du grand âge et de logement, tout brûle et pourtant, notre gouvernement regarde ailleurs.

Nous sommes parlementaires. Nous avons déjà dans les préparations budgétaires les amorces des difficultés économiques qui arrivent. Nous les voyons arriver. Nous savons mais nous venons quand même - et nous l'avons suffisamment entendu au Parlement - de vivre une période qui a été assez faste au plan économique et pourtant, sur les deux domaines que je viens de citer, les efforts n'ont pas été faits et aujourd'hui, dans les Départements, nous en sommes rendus à devoir colmater des brèches. 7,5 M€, c'est plus que colmater des brèches, on est bien d'accord, mais quand même, même si, comme l'a dit notre collèque, nous sommes dans notre cœur de compétence, il n'empêche que cette

compétence-là, nous ne pouvons pas l'exercer tout seuls et qu'il nous faut impérativement plus qu'un accompagnement de l'Etat et que nous n'avons pas, notamment à subir sans compensation les augmentations diverses qui ont été décidées au niveau national pour les personnels et que nous soutenons, bien évidemment, mais nous n'avons pas à les supporter tout seuls.

J'en viendrai au commentaire qui a été fait par notre Président de la commission des finances sur les finances. La fin de la taxe foncière, dont tout le monde prédisait quand même qu'elle occasionnerait des désagréments extrêmement importants pour les collectivités locales et dans les années à venir, il n'a pas fallu des années, juste quelques mois si je comprends bien, avec une compensation de la TVA qu'on nous met aujourd'hui à toutes les sauces.

Une petite parenthèse, vous savez que je m'intéresse beaucoup au dossier des retraites. Vous savez que l'on a mis fin aux régimes spéciaux, que le delta a été compensé par des dotations d'Etat et qu'à partir de 2025, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse devra se débrouiller avec une dotation de TVA qu'on va lui attribuer, cette TVA qu'on nous met à toutes les sauces, et comme on voit quand même arriver quelques difficultés économiques, une baisse de la consommation, etc., peut-être des produits de TVA qui seront moindres dans les années à venir, donc je me demande bien, à un moment donné, comment on va faire pour mettre de la TVA partout.

Les difficultés dont nous parlions arrivent dès maintenant, couplées aux DMTO. On n'en refera pas la démonstration, mais tout le monde comprend bien pourquoi nous avons à faire face à une baisse de ces DMTO partout en France également. Nous en avons bien profité, il faut le dire. Nous savions qu'à un moment, cette baisse s'amorcerait. Comme nous l'explique régulièrement Dominique COUTIERE, nous pouvons espérer et compter sur une remontée, mais quand, et surtout, où cela s'arrêtera-t-il ?

Tout cela n'est pas très réjouissant. Sur cette DM et compte tenu de tout ce que nous venons de dire les uns et les autres, il est évident que notre groupe, Monsieur le Président, votera cette DM.

Je terminerai, puisque notre collègue Jean-Marc LESPADE a parlé de l'actualité internationale dramatique, en vous disant que dimanche à 15h, à l'appel de l'Association des Maires des Landes, aura lieu une manifestation contre l'antisémitisme telle qu'elle a lieu à Paris dimanche et que nous sommes tous invités à venir participer à cette manifestation dimanche à 15h devant la préfecture. Je précise que les 5 parlementaires landais ont signé tous ensemble un appel dans lequel nous précisons que nous estimons que certains partis politiques, certains mouvements n'ont rien à faire dans cette manifestation. Nous ciblons bien évidemment le Rassemblement National qui se veut aujourd'hui un modèle de vertu et de lutte contre l'antisémitisme alors que les responsables aujourd'hui du Rassemblement National ne sont que les héritiers de ceux qui ont été à l'origine de l'antisémitisme primaire dans ce pays il y a quelques dizaines d'années.

Monsieur le Président : Je remercie les trois responsables des groupes politiques pour leur explication de vote.

Je vais juste vous donner mon sentiment. Aujourd'hui, on voit bien que l'on arrive à un moment un peu particulier compte tenu des baisses sensibles des droits de mutation. On va enregistrer certainement une baisse autour de 25 M€ par rapport à l'exercice antérieur. Il ne faut pas que cela puisse perdurer dans le temps parce que cela pourrait mettre à mal un certain nombre de nos politiques publiques. 25 M€, ce n'est pas une bagatelle. Il faut que l'on soit très attentifs.

Et donc, revient inévitablement dans nos débats et dans les débats nationaux la problématique de la dette de l'Etat à l'encontre des Départements. Mme LARREZET nous disait que quand on aide les EHPAD, on est dans notre rôle. Oui, mais faudrait-il encore que l'Etat rembourse ce qu'il doit aux Départements. Il nous doit de l'argent sur l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie. Il nous doit de l'argent sur la Prestation de Compensation du Handicap. Il nous doit de l'argent sur le RSA. Pendant un certain nombre d'années, on avait

un compteur que l'on réactualisait tous les ans. On a arrêté, mais je pense qu'on va pouvoir le réactiver parce que sincèrement, au lieu de fermer en permanence les vannes pour les collectivités territoriales - et le projet de loi de finances 2024 qui va être certainement adopté, parce qu'il y a déjà eu le 49.3 au niveau de l'Assemblée nationale. Au Sénat, ce sera examiné et cela reviendra - pour l'ensemble des collectivités territoriales, c'est le pain sec parce que l'Etat s'est fixé une trajectoire en termes de baisse du déficit à l'horizon 2027 pour être en dessous des 3%, mais quand on voit de combien est sa contribution aujourd'hui, il attend surtout que les collectivités et la Sécurité Sociale... Il y aurait une baisse du déficit dans les années à venir parce qu'il base cela sur des excédents de la Sécurité Sociale qui, cette année, étaient de 10 milliards d'euros. Et concernant les collectivités territoriales pour lesquelles il enregistre cette année une baisse, on a un déficit qui est très faible d'environ 0,3% du PIB et on devrait revenir à l'équilibre et avoir des excédents dans les années prochaines. Je ne sais pas sur quoi il se base parce que les recettes ne cessent de baisser.

Je pense qu'il faut que tout le monde prenne conscience à un moment donné que si cette trajectoire continue et si l'Etat ne réajuste pas ses contributions et, déjà, paye les dettes qu'il doit aux collectivités territoriales, cela peut mettre à mal les politiques publiques.

Le discours qui va suivre est celui que l'on commence à entendre : « Vous n'êtes pas en capacité de mener les politiques que l'on vous a confiées : on va les récupérer. » Est-ce que vous pensez que le retour de la DDASS pour les enfants en difficulté est un grand progrès pour notre pays ? C'est quand même ce qu'on nous annonce. Est-ce que vous pensez que les EHPAD gérés par l'ARS vont être un grand progrès quand on voit aujourd'hui les moyens qu'il y consacre, 780 000 € quand on y met 7,5 M€ pour essayer de lutter contre les déficits ?

Le logement, c'est la faillite totale de la politique de ces 6 dernières années. S'il y avait un secteur sur lequel il faudrait stigmatiser cette politique, c'est vraiment celui-là. Aujourd'hui, on a une véritable bombe sociale devant nous. Je vous le dis souvent, et c'est à nos portes, tous ces gens qui ne peuvent plus se loger, un jour ou l'autre vont se rebeller.

Je pense qu'il faut que l'Etat prenne réellement conscience de son rôle et de son rôle au titre de la cohésion sociale de ce pays.

Jusqu'à présent, on peut. Mme LUBIN indiquait que l'on comblait les brèches ; on bouche les trous ou tout ce que l'on veut. Au niveau local on s'y emploie, mais si notre situation financière se dégrade, on ne pourra plus et donc, cela amplifiera la crise. Il faudrait que tout le monde en mesure les conséquences.

Je pense qu'il était important de repréciser un certain nombre de choses à l'occasion de cette DM2. On va passer au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR: Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin (a donné pouvoir à M. Jean-Marc Lespade), Mme Sylvie Bergeroo (a donné pouvoir à M. Jean-Luc Delpuech), Mme Agathe Bourretère, M. Paul Carrère (a donné pouvoir à Mme Dominique Degos), M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet (a donné pouvoir à M. Didier Gaugeacq), M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot, Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

CONTRE: 0

ABSTENTION : M. Christophe Labruyère (+ pouvoir de Mme Martine DEDIEU), Mme Hélène LARREZET (+ pouvoir de M. Julien DUBOIS) **(4)**

ADOPTE A LA MAJORITE

Monsieur le Président : Je vous remercie. La DM2 est adoptée.

Je vous invite à signer les parafeurs qui sont à votre disposition à l'entrée de la salle et nous nous retrouverons le 24 novembre à 10h pour une séance de la Commission Permanente en présentiel et en visioconférence.

La séance est levée à 13h20

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Xavier FORTINON

Julien PARIS